



ALLEZ DE L'AVANT AVEC NOUS

COLLÈGE ARCTIQUE DU NUNAVUT
CALENDRIER DES COURS



2005-2007





NOTRE mission...

« Le Collège de l'Arctique du Nunavut veut enrichir la population et les communautés du Nunavut en offrant aux adultes du Nord des programmes de formation professionnelle continue de haute qualité, en collaboration avec ses partenaires de l'Arctique, et en leur rendant plus accessibles tous les avantages liés à l'acquisition des connaissances traditionnelles et modernes. »

Message du Conseil des gouverneurs...

Le Collège de l'Arctique du Nunavut est fier de vous présenter son Annuaire des cours de 2005 à 2007, où vous trouverez une vaste gamme de programmes et de services d'une grande valeur pour le développement et l'avenir du Nunavut. Nous espérons que vous voudrez aller de l'avant avec nous en vous inscrivant à un programme ou à un cours de votre choix.

Nous vous offrons tous nos vœux de succès dans votre quête de perfectionnement et d'enrichissement de vos connaissances. Le Conseil des gouverneurs du Collège de l'Arctique du Nunavut.



Conseil des gouverneurs du CAN

Kitikmeot

Uriash Puqignak
C.P. 145
Cambridge Bay, NU X0B 0C0
Domicile : (867) 360-6756
Télécopieur : (867) 360-6049 (CLC)

Elizabeth Lyall
C.P. 12
Taloyoak, NU X0B 1B0
Travail : (867) 561-5181
Domicile : (867) 561-5067
Télécopieur : (867) 561-5036/6897
Courriel : Elizabeth_Lyall@kitikmeot.edu.nu.ca

Kivalliq

Robert Leonard, président du Conseil
C.P. 60
Arviat, NU X0C 0E0
Travail : (867) 857-2751
Domicile : (867) 857-2592
Télécopieur : (867) 857-2800
Courriel : Leonard@arctic.ca

Melinda Tatty
C.P. 156
Rankin Inlet, NU X0C 0G0
Travail : (867) 645-2778
Domicile : (867) 645-2973
Télécopieur : (867) 645-2590
Courriel : mandtent@arctic.ca

Alexis Utatnaq, représentant du personnel
Centre d'acquisition du savoir du CAN
Poste restante
Baker Lake, NU X0C 0A0
Travail : (867) 645-5507
Domicile : (867) 645-2689
Télécopieur : (867) 645-2387/2516
Courriel : autatnaq@nac.nu.ca

Kowisa Arlooktoo, représentante des étudiants
Étudiante au PFEN
Campus de Nunatta - Collège de l'Arctique du Nunavut
C.P. 600
Iqaluit, NU X0A 0H0
Travail : (867) 979-7200
Télécopieur : (867) 979-7102
Courriel : karlooktoo@nac.nu.ca

Baffin

Johnny Malaiya Kublu
C.P. 264
Igloolik NU X0A 0L0
Travail : (867) 934-2018
Domicile : (867) 934-8687
Télécopieur : (867) 934-8392
Courriel : jmkublu@gov.nu.ca



Malcolm Clendenning, président
Collège de l'Arctique du Nunavut

Message du président

Je suis très heureux de vous inviter à explorer les occasions de perfectionnement que vous offre le Collège de l'Arctique du Nunavut en parcourant les pages de son Annuaire des cours de 2005 à 2007. Vous y trouverez de l'information sur la vaste gamme de programmes et de services offerts dans nos campus ainsi que dans les centres communautaires d'acquisition du savoir.

Notre institution est fière d'être reconnue comme « le » collège du Nunavut. Nous offrons des programmes de haute qualité qui sont conçus pour répondre aux besoins du gouvernement et de l'industrie. Plusieurs de nos diplômés trouvent du travail aussitôt qu'ils ont terminé leurs programmes d'études. D'autres poursuivent leurs études dans d'autres institutions postsecondaires grâce à nos nombreux accords de transfert. Quel que soit votre objectif, je suis confiant que vos études au Collège de l'Arctique du Nunavut vous seront utiles dans le futur.

Cet annuaire présente également de l'information importante sur les modalités d'inscription, les conditions d'admission, l'aide financière, ainsi que sur d'autres services offerts aux étudiants. Je vous souhaite la meilleure des chances et beaucoup de succès dans le parcours de carrière que vous avez choisi.

Malcolm Clendenning, président
Collège de l'Arctique du Nunavut



Modalités d'inscription

1. Obtenez un formulaire d'inscription du Collège de l'Arctique du Nunavut auprès de n'importe quel campus ou centre communautaire d'acquisition du savoir du Nunavut, ou téléchargez-le de notre site Web, www.nac.nu.ca
2. Remplissez le formulaire et assurez-vous d'y joindre les documents supplémentaires requis, tel qu'énoncé dans la section Conditions d'admission du programme auquel vous souhaitez vous inscrire, dans cet annuaire.
3. Postez, télécopiez ou allez porter en personne votre demande dûment remplie.
4. Vous recevrez une lettre accusant réception de votre demande et précisant toute information ou documentation supplémentaire qui pourrait être requise.
5. Certains programmes exigent que vous vous présentiez à une entrevue. On vous contactera, le cas échéant.
6. Selon le cas, vous serez informé que :
 - a) vous êtes accepté, avec renseignements sur la marche à suivre pour votre inscription; ou
 - b) vous n'êtes pas accepté, mais que vous faites l'objet d'une recommandation en vue de votre inscription aux cours de formation de base ou préparatoires du Collège de l'Arctique du Nunavut; ou
 - c) vous n'êtes pas accepté, avec explications.

En personne

Campus de Kivalliq
Kivalliq Hall
Rankin Inlet, NU
Télécopieur : (867) 645-2367

Campus de Kitikmeot
13 Mitik Street
Cambridge Bay, NU
Télécopieur : (867) 983-4106

Campus de Nunatta
Édifice Tunnganaqsarvik
Iqaluit, NU
Télécopieur : (867) 979-7103

Par la poste

Campus de Kivalliq
Sac 002
Rankin Inlet, NU X0C 0G0

Campus de Kitikmeot
C.P. 54
Cambridge Bay, NU X0B 0C0

Campus de Nunatta
C.P. 600
Iqaluit, NU X0A 0H0

Modalités d'inscription	iv
Adresses	3
Programmes d'études	4
Historique du Collège	5
Un bref survol du Collège de l'Arctique du Nunavut	6
Programmes et services	7
Le CAN et l'Université de l'Arctique	7
Partenariats en formation	8
Accords de transfert du Collège de l'Arctique du Nunavut	9
Transfert de crédits	9

Section A – Politiques, procédures et services

Procédures	10
Conditions d'admission	10
Étudiants adultes	10
Diplôme de formation générale en enseignement (FGE)	10
Étudiants internationaux ou de l'extérieur du Territoire	10
Procédures de demande d'admission	10
Aide financière	11
Frais de scolarité	11
Droit d'auteur	11
Politiques	11
Définitions de la terminologie scolaire	16
Définitions relatives au statut d'un étudiant	20
Services aux étudiants	21
Logement des étudiants	21
Services alimentaires	22
Garderie	22
Services récréatifs	22
Soutien aux étudiants	22
Prêts, bourses et prix	22
Semaine de succès des étudiants	23
Association étudiante	23



TABLE DES MATIÈRES

Section B – Programmes

080	Formation de base des adultes	24
750	Charpenterie (pré-emploi)	25
721	Apprenti en charpenterie	25
163	Conseiller en santé communautaire	26
090	Travailleur en soutien communautaire	27
748	Programme d'arts culinaires	28
016	Éducation préscolaire	29
022	Programme de diplôme/certificat en technologies de l'environnement	30
650/652	Formation de guide niveaux I et II	31
732	Coiffeuse/coiffeur styliste	32
462	Programme d'accès aux carrières en santé	33
769	Préposé à l'entretien de l'unité d'habitation (programme d'apprentissage)	34
014	Services à la personne	35
050	Programme de technologies de l'information	36
434	Bijouterie et ferronnerie	38
037	Langue et culture	39
031	Études en gestion	41
755	Formation minière (introduction)	43
754	Programme d'assistant en exploration minière	44
170	Programme de certificat en administration municipale	45
012	Formation des enseignants du Nunavut – baccalauréat et programme de diplôme	46
216	Spécialiste des langues autochtones du Nunavut	48
198	Sciences infirmières – baccalauréat et programme de diplôme	49
075	Administration de bureau – programmes de certificat et de diplôme	51
085	Programme de pré-emploi	53
068	Programme de conseiller scolaire communautaire	53
464	Rudiments de la gestion d'une petite entreprise pour l'artiste	55
514	Programme de certificat en textiles	55
7XX	Métiers : Programmes d'introduction	56
313	Réparation des petits moteurs	57
Annexe		58

Veillez consulter l'annexe répertorient les programmes par catégorie à la page B-58.

Le Collège de l'Arctique du Nunavut compte trois Campus et 24 Centres communautaires d'acquisition du savoir au Nunavut. Le bureau principal du Collège est situé à Arviat.

Collège de l'Arctique du Nunavut

BUREAU PRINCIPAL

C.P. 230, Arviat, NU X0C 0E0

Tél. : (867) 857 8600

Télécopieur : (867) 857 8619

Courriel : nacinfo@nac.nu.ca

Numéro d'appel sans frais pour obtenir des renseignements sur le Collège : 1 866 988 4636

Institut de recherche du Nunavut

C.P. 1720

Iqaluit, NU X0A 0H0

Tél. : (867) 979-6734

Télécopieur : (867) 979-4681

Courriel : iqrcnri@nunanet.com

Centre de recherche

Igloolik (867) 934-8836/8792 Télécopieur

Campus de Kivalliq

Sac 002

Rankin Inlet, NU X0C 0G0

Tél. : (867) 645-5500

Télécopieur : (867) 645-2387

Courriel : kivalliq@nac.nu.ca

Centres communautaires

d'acquisition du savoir

Arviat (867) 857-2903/2928 Télécopieur

Baker Lake (867) 793-2971/2181 Télécopieur

Chesterfield Inlet (867) 898-9048/9101 Télécopieur

Coral Harbour (867) 925-9746/8310 Télécopieur

Rankin Inlet (867) 645-2917/2198 Télécopieur

Repulse Bay (867) 462-4281/4293 Télécopieur

Campus de Kitikmeot

C.P. 54

Cambridge Bay, NU X0B 0C0

Tél. : (867) 983-4108

Télécopieur : (867) 983-4106

Courriel : kitikmeot@nac.nu.ca

Centres communautaires

d'acquisition du savoir

Cambridge Bay (867) 983-4103/4105 Télécopieur

Gjoa Haven (867) 360-7561/6049 Télécopieur

Kugluktuk (867) 982-4491/4004 Télécopieur

Kugaaruk (867) 769-7206/6407 Télécopieur

Taloyoak (867) 561-5371/5202 Télécopieur

Campus de Nunatta

C.P. 600

Iqaluit, NU X0A 0H0

Tél. : (867) 979-7200

Télécopieur : (867) 979-7102

Sans frais 1 866 979-7222

Courriel : nunatta@nac.nu.ca

Centres communautaires

d'acquisition du savoir (867)

Arctic Bay 439-9913/8393 Télécopieur

Cape Dorset 897-8825/8244 Télécopieur

Clyde River 924-6371/6248 Télécopieur

Grise Fiord 980-4063/4067 Télécopieur

Hall Beach 928-8803/8979 Télécopieur

Igloolik 934-8876/8782 Télécopieur

Iqaluit 979-7236/7104 Télécopieur

Kimmirut 939-2414/2299 Télécopieur

Pangnirtung 473-8923/8664 Télécopieur

Pond Inlet 899-8837/8960 Télécopieur

Qikiqtarjuaq 927-8847/8219 Télécopieur

Resolute Bay 252-3782/3778 Télécopieur

Sanikiluaq 266-8885/8906 Télécopieur

Programmes de formation générale

(Note : Les programmes ne sont pas tous offerts chaque année. Appelez à notre numéro d'appel sans frais, le 1 866 988-4636, ou à un campus de votre région pour savoir quels cours sont offerts en 2005-2007.)

Études de culture générale

Formation de base des adultes (FBA) (110, 120, 130 140, 150, 160)	24
Année d'accès à une carrière en santé	33
Préalable à l'emploi	53

Affaires

Technologies de l'information	36
Études en gestion	41
Certificat en administration municipale	45
Administration de bureau	51

Services communautaires

Conseiller en santé communautaire	26
Travailleur en soutien communautaire	27
Éducation préscolaire	29
Sciences infirmières	49
Conseiller scolaire communautaire	53
Services à la personne	35

Informatique

Technologies de l'information	36
-------------------------------------	----

Éducation

Éducation préscolaire	29
Conseiller scolaire communautaire	53
Formation des enseignants	46

Beaux-arts

Bijouterie et ferronnerie	38
Rudiments de la gestion d'une petite entreprise - pour l'artiste	55
Textiles	55

Santé et sciences appliquées

Conseiller en santé communautaire	26
Travailleur en soutien communautaire	27
Technologie de l'environnement	30
Accès aux carrières en santé	33
Sciences infirmières	49

Langue et culture

Spécialiste des langues autochtones	48
Langue et culture	39

Métiers

Menuiserie	25
Arts culinaires	28
Formation des guides	31
Coiffeuse/coiffeur styliste	32
Entretien des unités d'habitation	34
Métiers de base	56
Formation en travail minier	43
Adjoint en exploration minière	44
Réparation des petits moteurs	57

Historique du Collège de l'Arctique du Nunavut

L'histoire du système de collège communautaire des Territoires du Nord-Ouest a commencé dans le contexte de la croissance et du développement des centres communautaires de formation aux adultes. En 1958, quelque 49 communautés des T.N.-O. offraient une forme de formation aux adultes, habituellement offerte par l'intermédiaire des écoles de jour du gouvernement fédéral. En 1969, les responsabilités éducatives, y compris les centres communautaires d'éducation aux adultes, ont été transférées d'Ottawa au nouveau ministère de l'Éducation du gouvernement territorial.

À la fin des années 1960, le ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien accordaient au Collège Frontière le mandat d'instaurer et de mettre en œuvre un système d'éducation aux adultes communautaire. Le système fut instauré par voie législative par le gouvernement territorial en 1974.

L'histoire du Collège, à titre d'institution dotée d'un campus, commence en 1968, au moment où un programme de Technicien de machinerie lourde fut offert à Fox Holes, à l'ouest de Fort Smith. En 1969, le site de Fox Holes fut déplacé à Fort Smith et l'École de formation professionnelle des adultes (ÉFPA) fut mise sur pied. En 1971, Main-d'œuvre Canada/CAEC, devenue Ressources humaines et Développement des compétences Canada, commença à commanditer des programmes et, au cours des années 1970, les programmes de l'ÉFPA augmentèrent en nombre.

En 1981, l'ÉFPA fut déclarée collège et renommée Collège Thebacha. L'année suivante, le rapport Learning Tradition and Change (Traditions d'apprentissage et changements) du comité spécial de l'Assemblée législative sur l'éducation proposait un retour à un modèle de prestation de programme au niveau communautaire. La création du Collège de l'Arctique, en 1984, témoignait de cet engagement. Comptant initialement des campus à Fort Smith et à Iqaluit, le Collège a connu une croissance rapide et ouvrit des campus dans chacune des régions des Territoires du Nord-Ouest. En 1986, la Loi sur le Collège de l'Arctique instituait le Collège comme entité administrative non liée au gouvernement et lui donnait le mandat d'offrir de l'éducation postsecondaire aux adultes.

En 1987, il était convenu que les centres communautaires d'acquisition du savoir du Nord s'ajouteraient au système du Collège, processus qui prit fin en 1990.

En juin 1992, le leader du gouvernement annonçait que, dans le cadre de la stratégie de décentralisation du gouvernement, le bureau principal du Collège de l'Arctique, situé à Yellowknife, serait transféré dans les communautés de Fort Smith et d'Iqaluit. Le 1er janvier 1995, deux nouveaux collèges voyaient le jour. Le Collège de l'Arctique du Nunavut était créé pour répondre aux besoins du Nunavut en matière d'éducation. Le bureau principal du Collège de l'Arctique du Nunavut est déménagé à Arviat en 2002 dans le cadre d'un plan de décentralisation du gouvernement du Nunavut à Arviat.



Un bref survol du Collège de l'Arctique du Nunavut

Le Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) a été créé en vertu d'une loi de la Législature des Territoires du Nord-Ouest, le 1er janvier 1995. Le Collège résulte de la scission de l'institution qui l'avait précédé, le Collège de l'Arctique, en deux institutions, soient le Collège Aurora, qui dessert les T.N.-O. et le Collège de l'Arctique du Nunavut, qui dessert le territoire du Nunavut. Le Collège de l'Arctique du Nunavut compte parmi les premières institutions publiques implantées au Nunavut.

Le Collège de l'Arctique du Nunavut est fortement investi de l'engagement à offrir des occasions de formation éducative de haute qualité à tous les résidents des régions du Nunavut, soient toutes les terres situées au-delà de la limite forestière. Les principaux campus du CAN sont situés à Iqaluit (le campus Nunatta dessert le Baffin), à Rankin Inlet (le campus de Kivalliq dessert le Kivalliq) et à la Baie de Cambridge (le campus de Kitikmeot dessert le Kitikmeot). Les centres communautaires d'acquisition du savoir sont situés dans 24 des 26 communautés du Nunavut.

Les Centres communautaires d'acquisition du savoir du Collège de l'Arctique du Nunavut rapprochent nos campus des communautés du Nunavut. Ces centres sont des portes ouvertes sur le vaste monde des occasions d'apprentissage. Chaque centre emploie un formateur qui peut donner des renseignements et des conseils à quiconque cherche à poursuivre des études.

Les formateurs sont capables d'effectuer des évaluations académiques et d'aider les étudiants à faire les bons choix en matière d'éducation et de formation professionnelle. Ils peuvent également fournir aux personnes qui le désirent des renseignements sur les programmes de carrières du Collège de l'Arctique du Nunavut et des autres collèges et universités communautaires.

Les cours du Collège sont conçus pour répondre aux besoins évolutifs du peuple du Nunavut. Le Collège de l'Arctique du Nunavut est un chef de file en matière de formation de base pour les adultes. Le programme d'arts du CAN est reconnu au niveau national et produit des artistes de talent, dont le rôle est important pour l'économie de la région. Les cours d'affaires, de gestion et de formation sur mesure aident à combler la pénurie de main-d'œuvre professionnelle au Nunavut.

Le Collège de l'Arctique du Nunavut a également été un chef de file dans l'établissement de partenariats institutionnels en éducation. Le Collège a une relation bien établie avec l'Université McGill dans le cadre du programme de Formation des enseignants du Nunavut. Ce programme permet aux étudiants du Nord d'obtenir tous les cours du Baccalauréat en Éducation dans le Nord. Les autres partenariats qui contribuent à l'accréditation universitaire comprennent : Université Dalhousie - Programme de soins infirmiers du Nunavut, et Université de Victoria - Programme de Loi Akitsiraq.

L'Institut de recherche du Nunavut, une division du Collège, a le mandat d'identifier les besoins communautaires en matière de recherche et de technologie, ainsi que d'agir à titre conseil auprès du gouvernement du Nunavut. L'Institut cherche également à promouvoir et à préserver l'utilisation de la technologie traditionnelle inuite. Des permis pour les recherches sur le terrain sont également émis par l'Institut. Chaque année quelque cent cinquante permis sont émis dans le cadre de divers programmes d'études, avec le soutien des centres de l'Institut à Iqaluit et à Igloodik, dans le cas des recherches sur le terrain.

Programmes et services

Le Collège s'engage à offrir des programmes et des cours qui répondent aux besoins des communautés en matière de formation. Pour les personnes qui habitent dans les communautés isolées, l'accès au campus principal n'est pas toujours possible. Le Collège de l'Arctique du Nunavut offre des programmes et services pour répondre aux besoins de formation continue des adultes et aux besoins de la communauté dans son ensemble. Le Collège reconnaît que chaque communauté est différente et a de ce fait des exigences qui lui sont propres. Le personnel du Collège travaille en collaboration avec la communauté et les agences de financement pour identifier les besoins de formation des communautés de manière à mettre en place divers programmes pour répondre à ces besoins.

Le Collège offre les programmes et services suivants aux communautés :

- Conseil et évaluation pédagogique
- Formation de base aux adultes et alphabétisation
- Éducation permanente dans le cadre de programmes de certificat, de diplôme et de baccalauréat
- Programmes de perfectionnement professionnel
- Éducation culturelle et traditionnelle
- Cours de développement personnel
- Soutien aux étudiants en formation à distance

Une vaste gamme de programmes et de cours est offerte dans les communautés, selon le niveau d'intérêt de la population et la disponibilité des fonds.

Le CAN et l'Université de l'Arctique

Le Collège de l'Arctique du Nunavut est un membre actif et convaincu de l'Université de l'Arctique et il contribue activement aux programmes et activités de cette dernière. L'Université de l'Arctique (Uarctic) est un réseau



**Nunavut
Arctic College**

coopératif de plus de 60 universités, collèges, organismes autochtones et autres qui sont engagés à offrir de l'éducation et de la recherche de niveau supérieur dans le monde circumpolaire. Il ne s'agit pas d'une institution conférant des grades universitaires. L'objectif de l'Université de l'Arctique est de contribuer à la

solidité et à la pérennité de la région circumpolaire en offrant aux personnes du Nord et aux communautés nordiques la capacité de se responsabiliser la population du Nord par l'éducation et le partage des connaissances. Le Conseil et le personnel du CAN reconnaissent l'importance d'une université circumpolaire pour le développement du Nord ainsi que les avantages que l'Université de l'Arctique peut apporter au peuple du Nunavut.

L'affiliation à l'Université de l'Arctique augmente, pour les Nunaviummiut, les occasions de suivre des programmes d'études de premier cycle et offre des occasions d'apprentissage et de recherche qui sont adaptées aux besoins des gens du Nord. Les diplômés des programmes de diplôme du CAN peuvent recevoir jusqu'à 60 crédits aux fins d'un baccalauréat d'études circumpolaires (BÉC) et peuvent s'inscrire à des cours de BÉC en ligne. Les étudiants admissibles du CAN peuvent également participer au programme de mobilité des étudiants de l'Université de l'Arctique, North2North. Il est possible d'obtenir des renseignements généraux sur ces programmes ainsi que sur l'Université de l'Arctique sur le site de l'Université de l'Arctique : www.uarctic.org. On peut également obtenir de l'information sur les cours du BÉC offerts au Nunavut en communiquant avec la faculté de la formation continue du campus Nunatta, au numéro de téléphone suivant : 867 979 7261.



Partenariats de formation et formation personnalisée

Outre ses programmes déjà financés, le Collège arctique du Nunavut travaille, en association avec des communautés et organismes de subventions de projet, à l'élaboration d'un choix supplémentaire de programmes. Le but premier de ces partenariats de formation est de préparer les citoyens du Nord à occuper des emplois au gouvernement, dans l'industrie, dans des petites entreprises, ainsi que dans des agences non-gouvernementales. Les diplômés de ces programmes sont, dès la fin de leur période de

formation, prêts à apporter leur contribution sur le marché du travail. L'unité de formation sur mesure du Collège se trouve sur le campus de Kivalliq, à Rankin Inlet. Le directeur de la formation sur mesure planifie et coordonne plusieurs programmes de formation sur mesure, souvent en association avec les secteurs public et privé.

Pour obtenir des renseignements sur les programmes, ou pour vous informer sur le développement de nouveaux programmes personnalisés, veuillez communiquer avec le campus de Kivalliq, au (867) 645-5500.

Programmes offerts dans le cadre d'un partenariat de formation :

Organisations

Formation de personnelg

NITC

- Certificat de gestion des ressources inuites

Gouvernement du Nunavut

Organisme de formation municipale

- Certificat en affaires municipales

Société d'habitation du Nunavut

- Cours sur les relations entre les propriétaires et les locataires

CG&T

- Programme d'entretien ménager

Ressources humaines

- Certificat d'administration des terres communautaires

Justice

- Formation du personnel gouvernemental

Santé et Affaires sociales

- Interprètes/traducteurs - modules juridiques
- Conseiller contre la drogue et l'alcool dans la communauté nordique

- Modules des services à la personne

- Programme de représentant en santé communautaire

- Programme de soins infirmiers du Nunavut

- Interprètes/traducteurs - modules médicaux

Éducation

- Formation du personnel

- Formation des enseignants

- Éducation préscolaire

Développement durable

- Formation dans les métiers reliés à l'industrie minière

Gouvernement du Canada

- Formation de directeurs

- Services de conseils aux étudiants

- Soutien tutoriel

- Alphabétisation

Crédits de transfert

Un crédit de transfert est un crédit de cours donné au Collège de l'Arctique du Nunavut et qui a été attribué à un cours équivalent, obtenu auprès d'une autre institution d'enseignement postsecondaire. Les étudiants qui ont terminé l'équivalent d'un cours du Collège de l'Arctique du Nunavut dans une autre institution peuvent demander le transfert des crédits correspondants.

Le Collège de l'Arctique du Nunavut a diverses ententes relatives au transfert de crédits avec d'autres institutions et organisations, et ces ententes sont passées en revues sur une base continue. Les étudiants doivent faire leurs propres arrangements de transfert auprès de l'établissement approprié. Des renseignements additionnels sur le transfert de crédits peuvent être obtenus du chargé de cours supérieur du programme du Collège.

Pour plus d'information sur le transfert de crédits, contacter le campus ou le centre communautaire d'acquisition du savoir le plus proche, ou appeler au 1 866 988-INFO (4636).

Ententes de transfert du Collège de l'Arctique du Nunavut

Comme membre du Conseil albertain sur les admissions et le transfert, le Collège de l'Arctique du Nunavut a conclu des ententes de transfert avec plusieurs institutions de l'Alberta, de même qu'avec le Collège Aurora des Territoires du Nord-Ouest.

Les étudiants qui désirent effectuer un transfert sont priés de Consulter le Guide des transferts de l'Alberta, qui énumère toutes les ententes de transfert de cours et programmes existant entre les institutions postsecondaires de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. On peut obtenir le guide et d'autres renseignements relatifs aux transferts <http://www.acat.gov.ab.ca> ou en communiquant avec le Conseil albertain sur les admissions et le transfert à l'adresse suivante :

Alberta Council on Admissions and Transfer
909, 9942 – 108 Street, Edmonton AB, T5K 2J5
Téléphone : (780) 422-9021 ou 310-000 (sans frais)
Courriel : acat@gov.ab.ca

Le CAN a également des ententes relatives aux transferts auprès des institutions suivantes :

Programme du Collège	Institution transférable
Technologie de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Université Athabasca • Université de Lethbridge
Programme d'études en gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Université Athabasca • Collège Aurora • Université d'Alberta • Université de Lethbridge • Nunavut Sivuniksavut • Université Royal Roads • CAADA (Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones)
Services à la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Université de Calgary • Collège Aurora
Programme de formation des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> • Université McGill
Interprète/traducteur	<ul style="list-style-type: none"> • Université McGill • Collège Aurora
Culture et langue	<ul style="list-style-type: none"> • University du Manitoba
Sciences infirmières	<ul style="list-style-type: none"> • Université Dalhousie
Certificat en éducation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> • Collège Aurora
Éducation préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Collège Aurora

Politiques, procédures et services

Procédures

Conditions d'admission

Les conditions d'admission aux programmes varient d'un programme à l'autre. Vérifier les sections de présentation des programmes de cet annuaire pour connaître les conditions particulières d'admission.

Étudiants adultes

Les candidats qui ne se conforment pas aux conditions d'admission académiques peuvent être admis en tant qu'étudiants adultes, sous réserve qu'ils soient âgés de 19 ans ou plus et qu'ils n'aient pas été inscrits à une école secondaire depuis au moins un an avant leur demande d'inscription. Les candidats adultes seront tenus de passer le test de classement du Collège de l'Arctique du Nunavut et ils devront démontrer, en entrevue, qu'ils ont le potentiel voulu pour suivre des études postsecondaires. Les candidats souhaitant s'inscrire à titre d'étudiants adultes seront tenus de produire une preuve de leur âge, au moins deux lettres de recommandation de personnes qui sont en mesure de juger de leur capacité de suivre des études postsecondaires, ainsi qu'une lettre personnelle faisant valoir les raisons de la demande d'inscription à titre d'étudiant adulte. Les candidats doivent également produire des relevés de notes officiels, des documents attestant de leurs aptitudes formelles et informelles au niveau académique, ainsi que des renseignements sur l'expérience de travail connexe. Comme l'admission à titre d'étudiant adulte n'est pas exclusivement fondée sur l'âge, le Collège se réserve le droit de refuser l'admission à tout candidat ou d'offrir à ce dernier la possibilité de s'inscrire au programme de Formation de base pour adultes (FBA) du Collège ou au programme préparatoire, s'il est offert.

Diplôme de formation générale en enseignement (FGE)

L'administration du programme de FGE, y compris les examens et l'attribution de diplômes, relève du ministère de l'Éducation. Le Collège de l'Arctique du Nunavut, en partenariat avec le Ministère, offre aux étudiants une

formation leur permettant de se préparer aux examens du programme de FGE. Les résultats du DFG peuvent être acceptés à titre d'équivalences pour répondre aux exigences complètes ou partielles de certains programmes.

Étudiants internationaux ou de l'extérieur du Territoire

Le Collège de l'Arctique du Nunavut accepte les demandes des Canadiens de l'extérieur du Territoire et des candidats internationaux, mais l'acceptation des candidats non-résidents sera limitée par le nombre maximum de candidats pouvant être inscrits au programme, par le nombre de demandes admissibles reçues de résidents du Nunavut, ainsi que par les exigences linguistiques inhérentes au programme.

La date limite de production des demandes d'admission des étudiants internationaux est le 1^{er} avril de chaque année; des frais d'étude de la demande de 100 \$ CDN doivent accompagner la demande avec des copies certifiées conformes de tous relevés de notes scolaires et universitaires, traduits en anglais, ainsi qu'une preuve de compétence dans l'usage de l'anglais avec une note d'au moins 550 au test sur papier ou de 213 au test à l'ordinateur. Les frais de scolarité des étudiants internationaux sont de 3 500 \$ par semestre.

Modalités d'admission générales

Un formulaire de demande d'admission doit être rempli et soumis au campus ou au centre d'enseignement communautaire qui offre le programme ou le cours de votre choix. Les formulaires peuvent être obtenus du bureau du registraire de n'importe quel campus ou centre communautaire d'acquisition du savoir au Nunavut, ou être téléchargés de notre site www.nac.nu.ca. Les bulletins de notes officiels de vos études antérieures doivent accompagner ou suivre votre demande. Des lettres de recommandation, formulaires médicaux, enquêtes de sécurité et lettres démontrant l'intérêt d'un étudiant dans un sujet d'étude sont requis dans le cas de certains programmes. Le cas échéant, cette information doit accompagner la demande d'admission. Comme les demandes d'admission de nombreux programmes sont traitées selon leur ordre de réception, il est recommandé de s'inscrire avant la fin du mois d'avril ou le plus tôt possible.

Aide financière

Les étudiants du Nunavut sont admissibles au programme d'aide financière par l'intermédiaire des organismes suivants :

- Le centre de développement des ressources humaines du Canada
- Le programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut (AFEN) du ministère de l'Éducation du gouvernement du Nunavut
- Les organismes régionaux inuits

Les étudiants qui demandent de l'aide financière doivent directement contacter l'agence d'aide ou le Ministère. Les étudiants qui prévoient recevoir de l'aide du programme AFEN doivent soumettre leur demande d'aide financière au moins 30 jours avant la date du début du programme.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité de 2005-2006 sont indiqués ci-dessous. Tous les frais sont payables d'avance et les étudiants dont les comptes ne sont pas en règle peuvent se voir refuser l'inscription au semestre suivant. Les frais de scolarité sont établis par le ministère de l'Éducation et sont sujets à changements et révisions.

Étudiants à temps plein	1 000 \$ par semestre
Étudiants à temps plein	200 \$ par cours
Cours spéciaux/Ateliers	Coûts réels
Aînés - études à temps partiel	Gratuit

Par « aîné », on entend une personne âgée de 60 ans ou plus. Une preuve d'âge peut être requise au moment de l'inscription.

Droit d'auteur

Le Collège fournit des photocopieurs pour la reproduction de documents non protégés par le droit d'auteur. Le Collège n'autorise aucune violation du droit d'auteur. Les étudiants qui sont incertains quant au caractère dérogatoire des photocopies proposées en matière de droit d'auteur doivent obtenir l'autorisation du propriétaire du droit d'auteur.

Politiques

Crédits basés sur l'expérience

Les crédits basés sur l'expérience désignent les crédits accordés dans le cas des cours pour lesquels l'étudiant a subi avec succès l'examen du Collège de l'Arctique du Nunavut. Les crédits basés sur l'expérience peuvent être accordés sur la foi d'un examen écrit ou oral, de l'analyse du dossier, ou d'autres méthodes approuvées par le directeur du campus. Des frais sont exigés pour chaque cours faisant l'objet de crédits basés sur l'expérience.

Politique d'assiduité

Le Collège de l'Arctique du Nunavut exige des étudiants qu'ils soient présents aux cours. Le Collège de l'Arctique du Nunavut estime que l'assiduité d'un étudiant constitue un facteur direct de réussite de la formation et, pour cette raison, a adopté un modèle fondé sur les exigences du marché du travail.

Politique relative à l'usage du tabac

L'usage du tabac n'est autorisé dans aucun des établissements ou lieux de travail du Collège de l'Arctique du Nunavut. L'usage du tabac peut être permis dans certaines zones désignées à cet effet dans les résidences ou les endroits résidentiels.

Évaluation du rendement des étudiants

L'évaluation du progrès scolaire de tous les étudiants inscrits à des cours donnant droit à des crédits se fait pendant toute la durée de chaque semestre ou période de cours. Les étudiants qui ne se maintiennent pas au niveau requis pour un cours doivent en être avisés en temps opportun et être mis en probation.

Probation académique

La note de passage des cours est de 50 pour cent, ou la note précisée dans le programme du cours. Les étudiants sont tenus de maintenir une moyenne cumulative de 60 pour cent ou plus. Les étudiants qui ne maintiennent pas une moyenne cumulative de 60 pour cent seront placés en probation académique. Si, à la fin de la période probatoire, l'étudiant n'obtient pas la moyenne cumulative de 60 pour cent ou plus, il sera exclu du programme.

Plagiat et tricherie

La tricherie et le plagiat sont des infractions graves et donneront lieu à des mesures disciplinaires.

Appels par les étudiants – Questions scolaires

Le processus d'appel par les étudiants - Questions scolaires (politique C.24) sera maintenu pour les étudiants qui souhaitent interjeter appel des décisions du Collège quant au rendement scolaire, aux grades ou aux mesures disciplinaires reliés au plagiat ou à la tricherie.

Procédures

1. Les étudiants qui souhaitent interjeter appel d'une décision du Collège en vertu de cette politique devrait en premier lieu rencontrer l'instructeur ou le membre pertinent du collège afin d'essayer de résoudre l'appel par voies informelles.
2. Si l'étudiant n'est pas satisfait du résultat de la démarche d'appel informel, il doit formuler sa plainte par écrit au directeur du campus dans les deux jours ouvrables suivant la date de la rencontre.
3. Le directeur du campus/membre désigné mettra sur pied un comité d'appel sur réception de la plainte écrite. Si la plainte se rapporte à une note attribuée, il suspendra l'émission des relevés de notes de l'étudiant jusqu'à la fin de la procédure d'appel.
4. Une fois constitué, le comité permettra à l'étudiant, ou son représentant, de même qu'à l'administrateur du programme d'études, ou la personne désignée, de lui exposer leurs positions respectives. Les exposés peuvent inclure toute documentation pertinente au différend.
5. Le comité donnera au professeur qui a évalué le travail de l'étudiant ou qui a institué la mesure disciplinaire, la possibilité de soumettre des renseignements relatifs au différend.
6. La réponse du comité à la demande d'appel sera communiquée par écrit aux personnes intéressées, par la personne présidant le comité.
7. La décision du comité est finale.
8. Le processus d'appel devrait normalement être conclu dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de la plainte écrite.

9. Le directeur du campus ou la personne désignée peut, si des circonstances atténuantes le justifient, prolonger la durée de la procédure d'appel.

Le comité

Les membres du comité d'appel sont :

- le directeur du campus, ou la personne désignée, qui présidera le comité,
- un représentant choisi par l'étudiant, et
- un membre du personnel enseignant, choisi, avec le consentement du professeur dont la notation est en appel, par le directeur du campus, ou la personne désignée.

Dans la mesure où les circonstances le permettent, les membres du personnel enseignant affectés au comité ne proviendront pas du programme auquel l'étudiant faisant appel est inscrit.

Note(s) finale(s)

Pour recevoir la reconnaissance de la réussite d'un programme ou d'un cours avec succès, l'étudiant doit compléter toutes les évaluations requises identifiées par l'instructeur dans le syllabus du cours. Si un étudiant a obtenu une note qui est égale ou supérieure à 50 %, mais n'a ni fait les travaux ni subi les examens à cause d'événements fortuits, et ce, avec l'approbation du personnel du programme, il pourra utiliser le semestre suivant pour se conformer à toutes les exigences du cours. Au cours de cette période, une note « Incomplet » sera inscrite dans tous les relevés de notes. Après une période de grâce d'un semestre, tous les cours non complétés se verront attribuer la note « Non crédité ».

Dans l'établissement de la note finale d'un étudiant, le travail accompli pendant le cours entier sera pris en considération.

Examens supplémentaires

Un étudiant sera admissible à un examen de reprise pour des crédits de cours du Collège de l'Arctique du Nunavut si l'étudiant a échoué à l'examen final et subséquemment échoué le cours. Pour avoir le se présenter à un examen de reprise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 60 pour cent avant l'examen final.

Attestations d'études

Les étudiants qui ont répondu avec succès aux exigences publiées d'un programme d'études ont le droit de demander un grade et de recevoir le document approprié d'attestation. Veuillez noter, toutefois, que le Collège n'émettra pas de résultats d'examen, de relevé de notes, de certificat, ni de diplôme à un étudiant qui n'aura pas entièrement acquitté les sommes qu'il doit au Collège. Il est possible de convenir de modalités de crédit avec les trésoriers des campus.

Abandons et remboursements

Selon les circonstances, un étudiant qui juge nécessaire de se retirer d'un cours ou d'un programme peut le faire, sans être pénalisé. Un étudiant qui s'est retiré d'un cours ou d'un programme peut avoir droit à un remboursement. Les conditions précises régissant la politique d'abandon et de remboursement (C.11) peuvent être obtenues au bureau des registraires de campus.

Auditeur libre

Les étudiants peuvent s'inscrire à titre d'auditeur libre à tout cours ordinaire crédité, en autant que le nombre de places le permet, et ils seront alors tenus de payer les frais de scolarité en entier. Avant de faire la demande d'inscription à titre d'auditeur libre, les étudiants doivent fournir les relevés de notes de quelques-uns ou de l'ensemble des cours prérequis et avoir la permission écrite d'un enseignant prodiguant le cours.

Les étudiants inscrits comme auditeur libre ne sont pas requis d'effectuer les travaux ou les examens. Dans le cas où l'étudiant décide de faire les travaux et de se présenter aux examens, les résultats ne pourront pas être utilisés pour obtenir des crédits, à moins que le statut d'auditeur libre soit changé en statut d'étudiant à un cours crédité avant le troisième cours.

Harcèlement sexuel

Le Comité des gouverneurs s'engage à offrir un environnement d'enseignement exempt de toute forme de harcèlement sexuel. Tous les membres du personnel et tous les étudiants ont le droit d'évoluer au Collège sans faire l'objet de harcèlement sexuel de la part d'un autre membre du personnel ou d'un autre étudiant.

Par « harcèlement sexuel », on désigne toute conduite, tout geste ou tout contact de nature sexuelle qui :

- est susceptible de causer une offense ou une humiliation; ou
- qui peut être perçu, pour des motifs raisonnables, comme la formulation d'une condition de caractère sexuel régissant l'obtention d'une note, l'accès à des occasions d'éducation supplémentaire ou le maintien de l'emploi d'un membre du personnel.

Le harcèlement sexuel inclut, sans s'y limiter, la violence verbale ou les menaces de caractère sexuel, les remarques, blagues, insinuations ou provocations importunes liées au sexe d'une personne, la plupart du temps faisant référence au corps, à la tenue vestimentaire, à l'âge ou à l'état civil de la personne. Il comprend également la présentation d'images pornographiques, sexuellement explicites ou dérogatoires, ainsi que tout contact non nécessaire tel que le toucher, les caresses, ainsi que des invitations ou demandes importunes de caractère sexuel.

Le harcèlement sexuel est coercitif et unilatéral, hommes et femmes pouvant en être victimes. Il peut se produire une seule fois, ou plusieurs, et peut provenir d'un membre du personnel ou d'un étudiant pendant les cours ou en dehors de ceux-ci.

Conduite des étudiants

Le Conseil des gouverneurs s'attend à ce que les étudiants se comportent, en tout temps, d'une manière qui contribuera à la bonne réputation du Collège et de ses programmes. Les étudiants dont la conduite est préjudiciable à leurs activités professionnelles futures ou à l'image de marque d'un programme ou du Collège feront l'objet de mesures disciplinaires. Ces mesures peuvent aller, si les circonstances l'exigent, jusqu'à l'expulsion de l'étudiant du programme.

Les comportements suivants, en plus d'être inacceptables, constituent, au Collège, des infractions :

- a. toute conduite qui cause ou menace de causer, un tort ou une blessure à autrui. Cela comprend les voies de fait de toute nature, la discrimination ou le harcèlement pour des motifs liés à la race, à la religion, au sexe, à un handicap, à l'origine nationale, à l'orientation sexuelle, ou à un autre motif;

- b. toute conduite qui cause ou menace de causer un dommage aux biens du Collège ou aux biens d'autrui, y compris le vol et le vandalisme;
- c. toute conduite qui perturbe de façon importante les activités et services d'enseignement que le Collège fournit aux étudiants et autres membres de la communauté;
- d. toutes les formes de malhonnêteté scolaire, comme le plagiat, la tricherie, la soumission au Collège de faux renseignements, la falsification de documents et l'usage inapproprié de documents du Collège.

Les étudiants dont le comportement constitue une infraction, tel que défini à l'article D.01 Conduite de l'étudiant - questions autres que scolaires, feront l'objet de mesures disciplinaires. Les étudiants qui croient avoir fait l'objet, sans justification, d'une réprimande, suspension ou expulsion, peuvent faire appel.

Procédure d'appel

1. Un étudiant qui désire interjeter appel avisera, par écrit, le directeur du campus, ou la personne désignée, de son intention, dans les deux (2) jours ouvrables. Sur réception de l'avis, le directeur du campus, ou la personne désignée, constituera un comité d'appel et suspendra, jusqu'à la fin de la procédure d'appel, la pénalité imposée.

Comité d'appel

1. Les membres du comité d'appel sont :
 - le directeur du campus, qui présidera le comité;
 - un représentant choisi par l'étudiant, et
 - un membre du personnel enseignant, choisi par le directeur du campus.
2. Une fois constitué, le comité permettra à l'étudiant, ou son représentant, de même qu'au plaignant ou son représentant, de lui exposer leurs positions respectives. Les exposés peuvent inclure toute documentation pertinente au différend.
3. Le comité rendra ensuite sa décision. La personne présidant le comité d'appel transmettra la décision écrite du comité aux personnes impliquées.
4. Une copie de la décision du comité sera conservée dans le dossier de l'étudiant.

5. La décision du comité est finale.
6. La procédure d'appel doit normalement être complétée en trois (3) jours ouvrables.

Dans la mesure où les circonstances le permettent, les membres du personnel enseignant affectés au comité ne proviendront pas du programme auquel l'étudiant faisant appel est inscrit.

Allocation des logements étudiants

Le Collège de l'Arctique du Nunavut s'efforcera de fournir un logement aux étudiants qui en ont besoin pour poursuivre leurs études. Les étudiants de l'extérieur et à temps plein auront priorité pour les logements en résidence. Les autres demandes de logement seront évaluées sur une base individuelle. Le Collège peut, à la discrétion du directeur du campus ou de la personne désignée, refuser un logement à un étudiant dont le compte avec le Collège est en souffrance.

Conduite des étudiants - logements

Le Collège de l'Arctique du Nunavut mettra en place une réglementation relative à la sécurité et au bien-être des étudiants dans les résidences pour étudiants seuls et les unités de logement familiales. (Politique D.04) Les comportements suivants, en plus d'être inacceptables, constituent des infractions dans le cadre des résidences du Collège :

- a. Des menaces, directes ou par insinuation, de violence ou d'abus physique ou verbal contre des étudiants, des personnes vivant dans des logements collégiaux, des membres du personnel ou des visiteurs.
- b. L'utilisation, la vente ou la possession de drogues illicites, de même que la vente d'alcool.
- c. L'utilisation sans autorisation ou l'endommagement volontaire d'équipement de protection contre l'incendie (extincteurs d'incendie, détecteurs de fumée, avertisseurs d'incendie). Le Collège exige, pour des raisons de sécurité publique, un respect total des règlements relatifs aux mesures de protection contre les incendies. L'utilisation de matières combustibles, telles que les bougies, n'est pas autorisée.

- d. L'utilisation sans autorisation ou l'endommagement volontaire de téléphones, de prises, de l'équipement informatique ainsi que de tout autre équipement ou meuble appartement au Collège ou à des personnes vivant dans des logements collégiaux.
 - e. La possession d'animaux, domestiques ou sauvages. Il est défendu d'avoir des animaux de compagnie dans un logement collégial.
 - f. La possession, la consommation et l'usage d'alcool sont prohibés dans les logements pour étudiants célibataires.
 - g. Les armes à feu, ainsi que les armes restreintes ou prohibées, ne peuvent se trouver dans les logements pour étudiants célibataires. Les étudiants peuvent obtenir l'entreposage d'une arme en s'adressant à l'administration de la résidence.
 - h. Un invité ne peut, en règle générale, passer la nuit dans un logement pour étudiants célibataires. Une exception peut, avec la permission écrite du gérant de la résidence, être faite pour des membres de la famille immédiate de l'étudiant. Les visiteurs doivent s'en tenir aux heures de visite affichées, lesquelles auront été établies conformément aux politiques de la résidence. L'accès sera refusé aux invités en état d'ébriété, bruyants ou turbulents.
 - i. On s'attend à ce que les étudiants se conduisent de façon responsable; tout comportement qui perturbe la tranquillité des voisins et des autres locataires peut mener à leur expulsion des logements du Collège.
2. Avant qu'une décision d'expulsion, permanente ou temporaire, d'un étudiant d'une résidence soit prise, le plaignant, l'étudiant, le conseiller des étudiants de la résidence, de même que le gérant de la résidence se réuniront pour faire l'étude des circonstances relatives à l'incident.
 3. Si les faits justifient la mesure disciplinaire, l'étudiant en sera alors avisé par écrit. La lettre indiquera les motifs de l'expulsion, y compris la date et l'heure de l'entrée en vigueur de la mesure. Les étudiants seront informés de leur droit d'interjeter appel.
 4. L'exécution de l'expulsion sera immédiate, mais la nature de l'infraction et les arrangements de voyage seront pris en considération. Toutes les expulsions doivent se faire en conformité avec la réglementation énoncée dans la codification administrative de la Loi sur les logements du Nunavut et des Territoires du Nord-ouest (on peut obtenir une copie de cette loi auprès du gérant de la résidence ou des services aux étudiants.)
 5. Une copie de l'avis d'exclusion sera transmise au registraire, qui la déposera au dossier de l'étudiant.
 6. Après l'émission d'une décision d'expulsion, le gérant de la résidence, ou la personne désignée, remplira le formulaire intitulé « Demande à un officier de location », qu'il transmettra ensuite à l'officier de location. Ceci ne s'applique pas aux expulsions permanentes d'étudiants vivant dans une habitation pour étudiants célibataires. Le formulaire de Demande à un officier de location facilitera la procédure d'éviction du logement dans l'hypothèse où l'étudiant refuserait de quitter une unité familiale de logement.
 7. Un étudiant qui désire interjeter appel de la mesure disciplinaire avisera, par écrit, le directeur du campus, ou la personne désignée, de son intention, dans les deux (2) jours ouvrables. Sur réception de l'avis, le directeur du campus, ou la personne désignée, constituera un Comité d'appel et suspendra l'expulsion, temporaire ou permanente, jusqu'à la fin de la procédure d'appel.

Procédures

1. Les étudiants dont le comportement constitue une infraction, tel que défini à l'article D.04 Conduite de l'étudiant - logement, peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires résultant dans l'imposition de l'une des pénalités suivantes :
 - Catégorie 1 - Réprimande verbale
 - Catégorie 2 - Réprimande écrite
 - Catégorie 3 - Exclusion temporaire des logements destinés aux étudiants
 - Catégorie 4 - Exclusion permanente des logements destinés aux étudiants

8. Un étudiant qui croit que l'imposition d'une mesure disciplinaire n'est pas justifiée dans son cas peut interjeter appel conformément à la politique D.05 La procédure d'appels - La conduite des étudiants - Le logement.

Procédure d'appel par un étudiant – Conduite des étudiants - logements

Le Collège a mis sur pied une procédure d'appel pour les étudiants qui souhaitent contester une mesure disciplinaire prise contre lui pour comportement inacceptable dans un logement. Un étudiant qui désire interjeter appel de la mesure disciplinaire avisera, par écrit, le directeur du campus, ou la personne désignée, de son intention, dans les deux (2) jours ouvrables. Sur réception de l'avis, le directeur du campus, ou la personne désignée, constituera un Comité d'appel et suspendra, jusqu'à la fin de la procédure d'appel, l'expulsion temporaire ou permanente.

Définitions de la terminologie académique

Le Collège de l'Arctique du Nunavut a formulé les définitions suivantes afin de faciliter l'interprétation et l'administration des politiques et des procédures qu'il a approuvées.

Année scolaire

L'année scolaire commence le 1er juillet d'une année pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.

Formation de base des adultes (FBA)

La formation de base des adultes comprend les niveaux 110 - 160 en sciences, en études sociales, en mathématiques, en langues autochtones et en anglais. Les cours d'introduction aux carrières et collèges font aussi partie de la formation de base pour adultes.

Appel

Un appel est l'examen formel des procédures par lesquelles une décision a été rendue.

Auditeur libre

Le statut choisi par une personne qui prend un cours pour lequel des crédits sont prévus et qui lui donne droit à la mention AU.

Annuaire

L'annuaire du Collège de l'Arctique du Nunavut est un document public qui présente les grandes lignes des programmes, cours et services approuvés par le Collège. Ce document définit les conditions d'admissibilité, ainsi que les responsabilités et droits découlant des politiques du Collège.

Programmes de développement de carrière

Tous les programmes, cours et ateliers courts (durée de moins de six mois) visant au développement de compétences et conçus pour répondre clairement aux exigences en formation d'un secteur précis de l'emploi.

Certificat

Un certificat est un document donné à un étudiant qui s'est conformé avec succès aux exigences d'un programme postsecondaire au niveau du certificat du Collège de l'Arctique du Nunavut.

Programme de certificat

Une série de dix (10) cours menant à la certification. Les programmes de certificat peuvent également exiger un élément de stages/d'internat. Les programmes de certificat sont généralement exigeants généralement une année scolaire à temps plein. Le Conseil des Gouverneurs peut approuver une dérogation au nombre de cours requis pour un programme de certificat.

Crédit basé sur l'expérience

Crédit reçu en subissant avec succès un examen spécial d'évaluation des connaissances équivalentes aux fins d'un cours crédité du Collège de l'Arctique du Nunavut.

Tricherie

La tricherie désigne l'acquisition ou l'utilisation, dans un cours, de renseignements obtenus par des moyens illégaux ou incorrects.

Crédit

Un crédit équivaut à 15 heures de cours.

Cours crédit

Un cours donné dans un programme de certificat ou de diplôme d'une durée et dont la durée est, en général, de 45 heures, ce qui équivaut à trois (3) crédits. Un (1) crédit équivaut à quinze (15) heures de cours.

Biens du Collège

Les biens du Collège (en tant que propriétaire ou en vertu d'un contrat de location) comprennent les édifices d'enseignement, les logements pour étudiants, les édifices de l'administration, les cafétérias, les ateliers, l'équipement, les campements et les endroits communitaires, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des édifices, qu'ils soient de caractère temporaire ou permanent, de même que l'équipement qui s'y trouve.

Préparation universitaire/collégiale

Un ensemble de cours conçus pour donner à l'étudiant le minimum requis pour qu'il puisse satisfaire aux exigences d'admissibilité des programmes collégiaux ou universitaires. Ces cours sont l'équivalent de ceux du niveau 160 de la Formation de base des adultes.

Cérémonie terminale

Une cérémonie terminale est la reconnaissance publique du fait que l'étudiant a complété, avec succès, sa scolarité ou son cours de formation ou de développement de carrière.

Cérémonie de collation des diplômes

La cérémonie de collation des diplômes est la reconnaissance publique que l'étudiant a complété avec succès un programme de certificat ou diplôme ou d'obtention de grade universitaire.

Droit d'auteur

L'auteur d'une œuvre, l'artiste, conserve le droit d'auteur sur son travail, à moins qu'il ne l'ait cédé par écrit. La cession prend fin, au plus tard, 25 ans après la mort de l'artiste; le droit d'auteur revient alors aux héritiers de l'artiste. Même s'il y a eu cession des droits d'auteur, l'auteur ou l'artiste conserve un droit moral relativement à l'intégrité de son œuvre.

Cours

Un ensemble de sujets d'instruction, conçu en fonction d'objectifs d'acquisition de compétences et connaissances définis, sur un sujet en particulier.

Diplôme

Un diplôme est un document d'attestation d'études attribué à un étudiant qui s'est conformé avec succès aux exigences d'un programme postsecondaire au niveau du diplôme du Collège de l'Arctique du Nunavut.

Programme de diplôme

Une série de dix (20) cours menant à la certification. Les programmes de diplôme peuvent également exiger un élément de stages/d'internat. Les programmes de diplôme sont généralement répartis sur deux années scolaires à temps plein. Le Conseil des gouverneurs peut approuver une dérogation au nombre de cours requis pour un programme de diplôme.

Invalidité

Toute condition physique ou mentale qui empêche un étudiant, sans adaptation ou modification des exigences, de se conformer aux exigences d'un cours.

Renvoi

Le renvoi est l'expulsion d'un étudiant d'un cours, d'un programme ou d'un logement.

Inscriptions à temps plein

Les inscriptions à un programme, quand l'étudiant est inscrit à soixante pour cent (60 %) ou plus des cours qui sont requis d'un étudiant à temps plein (certificat, diplôme, programme de métier).

Cours inachevé

Le travail exigé dans un cours à crédit n'a pas été fait avant la fin du trimestre du cours. L'étudiant, en consultation avec le professeur, peut utiliser le trimestre suivant pour terminer le travail requis. Si l'étudiant ne fait pas le travail requis au cours du trimestre suivant, la mention Aucun crédit sera inscrite au dossier de l'étudiant pour ce cours.

Postulant adulte

Toute personne qui fait une demande d'admission à temps plein au Collège et qui :

SECTION A

- est âgée de dix-neuf (19) ans ou plus;
- ne possède pas les qualifications scolaires exigées par un programme; et
- ne fait plus partie du système scolaire couvrant la période de la maternelle à la douzième année depuis au moins un an.

Les étudiants adultes peuvent avoir des aptitudes ou des connaissances acquises par l'intermédiaire d'une combinaison d'éducation formelle, d'éducation informelle et d'expérience de travail, qui peut être considérée comme équivalente aux exigences d'admission au programme. La demande sera étudiée pour déterminer si la personne peut être admise à titre d'étudiant adulte. Cet étudiant pourrait être tenu de se présenter à une rencontre afin de démontrer qu'il possède bien le potentiel requis pour suivre des études postsecondaires. En cas d'incertitude quant au degré de préparation d'un postulant à suivre ces études, ce dernier pourra être tenu de se soumettre à des tests d'évaluation du Collège. Certains postulants pourront être invités à suivre certains cours préparatoires avant de s'inscrire à un programme du Collège. Les postulants ayant besoin de cours préparatoires seront invités, dans les cas où cela est possible, à s'inscrire à d'autres programmes du Collège.

Cours sans crédit

Tous les cours pour lesquels le Collège n'accorde pas de crédits. Ces cours peuvent être d'une durée variable.

Étudiants à temps partiel

Un étudiant qui est inscrit à moins de 60 % des cours qui sont requis d'un étudiant à temps plein.

Inscriptions à temps partiel

Les inscriptions à un programme, quand l'étudiant est inscrit à moins de soixante pour cent (60 %) ou plus des cours qui sont requis d'un étudiant à temps plein (certificat, diplôme, programme de métier).

Cours de développement personnel

Un cours sans crédit de brève durée, généralement conçu pour répondre à un besoin de la communauté.

Plagiat

Le plagiat est la présentation d'un travail contenant une documentation qui n'est pas de l'étudiant, sans qu'il n'ait souligné ce fait par des notes de bas de page, des renvois, ou autrement.

Stage pratique ou en milieu de travail (internat)

Les stages pratiques ou en milieu de travail, qui comprennent les placements en milieu de travail, les stages à titre d'étudiant, l'expérience de terrain, le travail sur le terrain et les travaux de laboratoire, permettent aux étudiants d'acquérir une expérience concrète dans leur programme. Les activités qu'exercera un étudiant durant son placement en milieu de travail dépendront de son expérience et de ses connaissances.

Évaluation de la formation antérieure

L'évaluation de la formation antérieure reconnaît l'expérience antérieure d'un étudiant, lui permettant de s'en servir aux fins de l'admission à un programme ou pour se faire créditer un ou plusieurs cours d'un programme. La formation antérieure peut comprendre :

- *Des crédits basés sur l'expérience* : L'étudiant a la possibilité de démontrer qu'il a les connaissances et compétences requises, selon les objectifs d'un plan de cours du Collège de l'Arctique du Nunavut, en se soumettant avec succès à un examen spécial d'évaluation de ses connaissances correspondant au cours;
- *Équivalence* : Une équivalence est accordée à une personne qui a soumis de la documentation démontrant qu'une activité de formation antérieure, pour laquelle il a reçu une attestation d'études dans le cadre d'un autre programme approuvé, est conforme aux objectifs d'un cours approuvé du Collège de l'Arctique du Nunavut.
- *Dossier de présentation* : Un dossier de présentation est l'ensemble des documents qu'un étudiant soumet à des fins d'évaluation. Le dossier de présentation peut contenir des documents relatifs à l'expérience et à des travaux antérieurs, pertinents aux objectifs d'un cours approuvé par le Collège de l'Arctique du Nunavut.

- *Examens normalisés* : Un examen normalisé est un examen pour lequel des normes de fiabilité et de validité ont été établis.

Probation

Une procédure relative au traitement du cas d'un étudiant qui n'a pas été jugé conforme aux normes scolaires du Collège ou du cours auquel il est inscrit. Les enseignants et le directeur du programme ou la personne désignée supervisent de près la progression scolaire de l'étudiant durant la période de probation.

Directeur de programme

Un directeur de programme est un membre du personnel du Collège de l'Arctique du Nunavut qui supervise un ou plusieurs programmes. Il peut s'agir d'un directeur, d'un coordonnateur, d'un professeur principal ou d'un principal, selon la décision du directeur de campus.

Public

Toute personne qui n'est pas employée par le Collège.

Inscription

La procédure qui formalise le contrat entre l'étudiant et le Collège, relativement à des activités structurées de formation.

Étudiant

Une personne qui est inscrite à des activités structurées de formation.

Trimestre

L'année scolaire au Collège de l'Arctique du Nunavut est divisée en quatre (4) trimestres :

Trimestre d'été :	de juillet à août
Trimestre d'automne :	de septembre à décembre
Trimestre d'hiver :	de janvier à avril
Trimestre du printemps :	de mai à juin

Programmes de métier

- Programmes d'introduction à un métier*. Ces programmes sont destinés à enseigner les techniques fondamentales d'un métier; les crédits ne sont pas transférables à un certificat de compétence.

- Programmes de pré-emploi*. Les postulants à ces programmes doivent obtenir une note d'au moins soixante-cinq pour cent (65 %) à l'examen écrit d'admission. Ces programmes fournissent l'enseignement de la théorie et des techniques correspondant à celles d'une première année d'apprentissage. Les étudiants qui obtiennent soixante-cinq pour cent (65 %) ou plus à l'examen ont le droit de se présenter à l'examen de la première année d'apprentissage.
- Programmes d'apprentissage*. Ces programmes comprennent une formation d'apprentissage donnée en coopération avec la Division de l'apprentissage du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Connaissances traditionnelles

Les connaissances traditionnelles sont « Le savoir et les valeurs qui ont été acquis par l'expérience, l'observation de la terre, ainsi que les enseignements spirituels et qui ont été transmis de génération en génération », selon la définition formulée dans la Politique des connaissances traditionnelles du gouvernement du Nunavut.

Relevé

Un relevé de notes est un document officiel, préparé par le bureau du registraire, dans lequel le rendement scolaire de l'étudiant est enregistré et qui porte le sceau officiel du Collège de l'Arctique du Nunavut.

Crédit de transfert

Le Collège peut reconnaître la formation acquise dans une autre institution et accorder des crédits pour les cours correspondant à cette formation.

Abandon

Un avis exprès, accompagné d'un formulaire d'abandon, en vertu duquel un étudiant exprime sa volonté d'abandonner un cours du Collège. L'avis doit être reçu avant les dates indiquées dans la politique C.30 - Abandon et remboursements. Aucun crédit n'est accordé dans le cas des cours portant la mention « Abandon ».

Définitions relatives au statut d'un étudiant

Auditeur libre

Un étudiant inscrit à un cours à titre d'auditeur libre. Cette mention indique l'absence de travaux et d'examen (même si l'auditeur a fait les travaux ou passé les examens).

Crédit sur examen spécial

Crédit reçu en subissant avec succès un examen spécial d'évaluation des connaissances équivalentes aux fins d'un cours crédité du Collège de l'Arctique du Nunavut.

Exigences respectées :

Cette désignation s'utilise seulement pour les cours sans crédit :

- i) les cours non crédités (tels que les stages pratiques ou les internats) mais qui sont obligatoires dans le cadre des programmes de certificat ou de diplôme);
- ii) Les cours de formation de base des adultes;
- iii) les cours, ateliers et séminaires d'intérêt général sans crédit.

Crédit

L'étudiant reçoit un crédit lorsqu'il s'est conformé avec succès aux exigences du cours.

Incomplet

Cette mention doit être utilisée, à la fin d'un cours à crédit, si l'étudiant ne s'est pas conformé à toutes les exigences prescrites du cours pour des raisons inhabituelles, qu'il a manifesté le désir de faire les travaux manquants et que l'enseignant est d'accord avec l'arrangement proposé. Les travaux doivent être terminés avant la fin du trimestre suivant. Si cette condition n'est pas respectée, la mention Aucun crédit sera inscrite au dossier. L'enseignant doit remettre la note finale dans les sept (7) jours suivant la réception du travail de l'étudiant.

Aucun crédit

L'étudiant ne s'est pas conformé avec succès aux exigences du cours.

Exigences du cours non respectées

L'étudiant ne s'est pas conformé aux exigences d'un cours sans crédit ou d'un cours de formation de base pour adulte.

Évaluation de la formation antérieure

L'évaluation, par des méthodes fiables et valides, des connaissances acquises par une personne dans le cadre d'une formation antérieure qui n'a pas été sanctionnée par un diplôme, par une formation ou par de l'expérience et qui sont jugées suffisantes pour justifier l'obtention d'un crédit de cours ou programme.

Examen de reprise

L'étudiant a subi avec succès un examen de reprise pour se conformer aux exigences d'un cours. (Voir la politique C.27 - Examen de reprise, pour plus de précisions.)

Crédit de transfert

L'étudiant avait obtenu des crédits antérieurs qui correspondent à des exigences précises (se reporter à la politique C.16 - Crédit de transfert).

** La note de l'examen antérieur sera mentionnée sur le relevé de notes de l'étudiant, mais elle ne sera pas utilisée pour le calcul des moyennes de l'étudiant.

Abandon

L'étudiant a officiellement abandonné un cours (se reporter à la politique C.30 - Abandon).

En cours

L'étudiant est présentement inscrit à un cours.

Services aux étudiants

Le but des Services aux étudiants est de continuellement améliorer la qualité de la vie étudiante au Collège de l'Arctique du Nunavut. Nous sommes déterminés à travailler ensemble pour donner des programmes et des services de qualité conformes à l'ensemble des besoins éducationnels de nos étudiants. En bâtissant les liens entre les étudiants, le personnel, la faculté, le campus et les ressources communautaires, nous encourageons une attitude positive dans la communauté. Nous nous engageons à maintenir une vie étudiante de haute qualité.

Bureau du registraire

Le bureau du registraire est responsable de l'administration des admissions et des inscriptions des étudiants, des changements de cours et de l'administration des dossiers étudiants. Le bureau délivre aussi les notes, les certificats, diplômes, relevés de notes et les documents similaires. Les fonctions d'inscription sont maintenues dans chacun des trois campus.

Services de la bibliothèque

Le Collège de l'Arctique du Nunavut offre des services de bibliothèque à tous les étudiants du CAN par l'intermédiaire de la bibliothèque principale située dans le campus Nunatta et de plus petites collections situées dans les campus de Kivalliq et de Kitikmeot. En en plus de nos collections, CAN est aussi membre du système de bibliothèque électronique Virtua; Virtua est un catalogue de bibliothèque électronique qui inclut les collections de onze bibliothèques publiques du Nunavut, la bibliothèque législative du Nunavut et la bibliothèque de la Cour de justice du Nunavut. Le catalogue Virtua donne accès à des centaines de milliers de ressources. Pour les programmes de Gestion conjointe, le CAN a également des liens avec les bibliothèques de plusieurs de ses partenaires dans le Sud du Canada.

Campus de Nunatta

La bibliothèque du campus de Nunatta est destinée à offrir des ressources et des équipements pour les étudiants et le personnel, pour le soutien de la recherche et des programmes du Collège. La bibliothèque est située au rez-de-chaussée de l'édifice principal. Il y a 6 000 livres qui circulent, 400 titres de référence, 110 abonnements de magazines et 1 000 articles audiovisuels.

De plus, il s'y trouve une collection rare sur l'exploration de l'Arctique Est, une collection inuite en anglais et en inuktitut, et une collection d'études et de recherches sur le Nord regroupant quelque 6 000 articles. L'accès aux collections est offert par l'intermédiaire d'un système de bibliothèque automatisé et intégré. La bibliothèque permet les prêts et services de référence entre bibliothèques; le personnel y mène régulièrement des programmes d'instruction et d'orientation.

Campus de Kivalliq

Le campus de Kivalliq situé à Rankin Inlet a été agrandi afin d'y adjoindre une bibliothèque. Les ressources de Kivalliq destinées à desservir les programmes d'affaires et de gestion donnés sur le campus augmentent. La bibliothèque et les aires d'études sont situées à l'intérieur du Centre Kivalliq et sont facilement accessibles pour tous les étudiants.

Logement des étudiants

Campus de Nunatta

Le campus de Nunatta offre deux types de logements pour les étudiants : des studios pour un étudiant (Résidences de Nunatta) et logements familiaux (Qiturngaliit Najugangat, White Row et un édifice à appartements de huit (8) étages). Le nombre d'unités de logements familiaux est très limité. **Il est dans votre intérêt de faire une demande bien à l'avance.** Les étudiants à temps plein admis dans des programmes de longue durée ont la priorité pour les logements familiaux étudiants. L'acceptation pour un logement sera confirmée dès que l'étudiant aura été admis à des études à temps plein. Les demandes de logements peuvent être déposées durant l'année.

Les attributions de logements familiaux sont faites le 15 mai de chaque année. Pour plus d'information sur la disponibilité et les prix, contacter le gestionnaire des résidences au 979-7287.

Les résidences de Nunatta offrent une variété d'équipements récréatifs. Elles comprennent un gymnase, une salle de poids et un salon à télévision sur chaque étage.

Le conseil étudiant offre les services d'une cantine en soirée.

Campus de Kivalliq

Des résidences pour étudiants célibataires sont offertes sur le campus, dans le Centre Kivalliq, et les étudiants à temps plein sont invités à y faire une demande le plus tôt possible pour avoir un logement. Un nombre limité d'unités de logement familiales sont également offertes aux postulants de l'extérieur de la ville. L'acceptation pour les logements sera confirmée dès que les étudiants seront acceptés dans leurs programmes respectifs. Les demandes de résidences peuvent être déposées durant l'année académique.

Campus de Kitikmeot

Les logements étudiants, pour étudiants célibataires et pour étudiants avec personnes à charge, sont limités à Kitikmeot et les étudiants sont invités à communiquer avec le bureau de logements tôt afin de pouvoir obtenir une place. L'acceptation pour les logements sera confirmée dès que les étudiants seront acceptés dans leurs programmes respectifs. Les demandes de résidences peuvent être déposées durant l'année académique. Note : L'omission de payer les frais de scolarité entraîne l'expulsion de l'étudiant des résidences du Collège.

Services alimentaires

Campus de Nunatta

Il y a une cafétéria dans les résidences de Nunatta. Pour les étudiants vivant dans les résidences, le coût des repas est compris dans le prix hebdomadaire des accommodations simples. Les étudiants qui suivent des cours au campus Nord 40 (qui ne sont pas des résidents) et qui possèdent une carte étudiante peuvent obtenir un repas à la cafétéria pour 5,00 \$.

Campus de Kivalliq

Les étudiants à temps plein et à temps partiel qui vivent dans les résidences ont droit à un programme de repas sur le campus. Pour plus de renseignements, consulter le Registraire du campus de Kivalliq.

Campus de Kitikmeot

Les étudiants à temps plein et à temps partiel qui vivent dans les résidences étudiantes sont responsables de leur propre nourriture. Chaque unité de logement est dotée d'une cuisine permettant aux étudiants de préparer ses propres repas.

Garderie

Les étudiants ont accès au service de garderie à travers la communauté dans laquelle ils sont situés. Le Collège n'exploite pas son propre service de garderie et s'en remet aux centres qui offrent ce service dans chaque communauté. Au campus de Nunatta, à Iqaluit, douze (12) espaces sont réservés à la garderie d'enfants sur la place pour les enfants des étudiants du CAN.

Services récréatifs

Les installations récréatives du Collège varient selon le lieu. Le campus de Nunatta a ses propres installations récréatives, en plus d'un accès aux installations de la communauté. Les campus de Kivalliq et Kitikmeot comptent sur les installations de leur communauté respective.

Soutien

Les trois campus offrent des services de soutien. Les conseillers sont présents pour aider les étudiants à composer avec les défis de la vie quotidienne. Ces services offrent des renseignements aux étudiants, des soutiens individuels et des sessions de formation.

Prêts, bourses et prix

Le conseiller aidera également les étudiants à accéder à des prêts, des bourses et des prix. Les autres contacts pour cette information sont : votre éducateur des adultes ou le ministère de l'Éducation du gouvernement du Nunavut.

Semaine de succès des étudiants

Dans la plupart des campus, la semaine précédant les inscriptions est désignée comme la Semaine de succès des étudiants. La présence est obligatoire pour tous les nouveaux étudiants. Cette semaine d'orientation est organisée en ateliers sur les soucis des étudiants, les manières d'étudier, l'organisation dans le campus, en plus d'activités pour se faire connaître.

Voici quelques-uns des ateliers offerts annuellement :

- visites du Collège, des résidences et de la communauté
- orientation sur les ordinateurs, garderies et services de bibliothèque
- banques (y compris l'ouverture de comptes)
- prise de notes
- études
- gestion du stress

- droit des étudiants
- emploi à temps partiel
- activités récréatives
- transport

La Semaine de succès des étudiants donne aux nouveaux étudiants l'occasion de se familiariser avec la communauté, le campus et les instructeurs avant que le programme ne commence. Elle est également l'occasion d'obtenir des conseils sur la façon de composer avec l'adaptation et la vie étudiante.

Association étudiante

Tous les campus ont des Conseils étudiants qui sont élus au début du trimestre d'automne. Les représentants du Conseil étudiant sont responsables des activités sociales, de quelques publications, de la coordination des événements, ainsi que des liens entre les étudiants et l'administration du Collège.

IMPORTANT!

Les politiques sont approuvées par le Conseil des gouverneurs du Collège de l'Arctique du Nunavut et sont revues périodiquement. Reportez-vous au manuel officiel des Politiques et Procédures du Collège de l'Arctique du Nunavut.

Même s'il est prévu que les programmes d'études et les règles présentés dans cet annuaire s'appliquent à l'année scolaire 2005-2007, le Collège se réserve le droit de les modifier au gré des besoins. Les programmes et les cours décrits dans cet annuaire seront offerts sous réserve qu'un nombre suffisant d'inscriptions ait été reçu et que le financement soit suffisant; ils peuvent être révisés afin de garantir leur conformité aux normes en matière d'éducation et d'affaires.

080 FORMATION DE BASE DES ADULTES

La Formation de base des adultes comprend six niveaux d'études allant de l'instruction de base à des travaux de cours du niveau de douzième année. Les cours de ce programme permettent aux participants d'apprendre ou de réapprendre les aptitudes nécessaires pour se conformer aux objectifs d'emploi, personnels ou éducatifs. L'inscription au programme constitue souvent pour les participants la première étape devant les mener à leur inscription à un programme de certificat ou de diplôme. Les étudiants peuvent prendre des cours du programme de FBA à temps plein et à temps partiel. À cause de la diversité des cours offerts, ces derniers peuvent varier selon le lieu où le programme est offert (centres communautaires d'acquisition du savoir et campus). Les étudiants peuvent prendre des cours du programme de FBA à temps plein et à temps partiel.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui s'intéressent à ce programme doivent être âgés d'au moins 17 ans et n'avoir pas fréquenté d'école depuis au moins un an. Ils peuvent également être tenus de :

- passer le test de classement destiné à évaluer leurs aptitudes en anglais et en mathématiques. Il ne s'agit pas d'un examen qui peut être réussi ou échoué.
- participer à une entrevue avec le personnel du Collège de l'Arctique du Nunavut

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Même si le financement de ce programme est fourni par le gouvernement du Nunavut, les étudiants inscrits au programme de FBA ne sont pas admissibles au programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut. Vérifier auprès des campus puisque les allocations sont souvent accordées en vertu d'accords avec des tiers.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
Lieu : Toutes les communautés
Durée : 120 à 140 jours. La durée de ce programme varie d'un participant à l'autre selon les besoins personnels et le niveau scolaire.
Horaire : Semestres

CERTIFICATION

Les participants recevront un relevé du Collège de l'Arctique du Nunavut comme document officiel de reconnaissance et une attestation de réussite.

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Certains cours sont transférables à d'autres programmes du CAN. Veuillez consulter le registraire de chaque campus pour obtenir une liste.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Ce programme est conçu pour augmenter les compétences scolaires des étudiants. Même si ce programme ne garantit pas un emploi, il augmente la possibilité d'un premier emploi et permet aux diplômés d'avoir plus de choix de carrières.

CURRICULUM

Formation de base pour adulte niveau 110

080-101	Anglais 110
080-111	Mathématiques 110
080-121	Sciences 110
080-131	Études sociales 110

Formation de base pour adulte niveau 120

080-102	Anglais 120
080-112	Mathématiques 120
080-122	Sciences 120
080-132	Études sociales 120

Formation de base pour adulte niveau 130

080-103	Anglais 130
080-113	Mathématiques 130
080-123	Sciences 130
080-133	Études sociales 130
080-143	Carrière/Collège 130

Formation de base pour adulte niveau 140

080-104	Anglais 140
080-114	Mathématiques 140 080 -124
	Sciences 140
080-134	Études sociales 140
080-144	Carrière/Collège 140

Formation de base pour adulte niveau 150

080-105	Anglais 150
080-115	Mathématiques 150
080-125	Sciences 150
080-135	Études sociales 150

Formation de base pour adulte niveau 160

080-106	Anglais 160
080-116	Mathématiques 160
080-126	Sciences 160
080-136	Études sociales 160

750 CHARPENTERIE (PRÉ-EMPLOI)

Le programme de pré-emploi en charpenterie vise à donner aux étudiants les aptitudes, les connaissances et la confiance requise pour commencer la formation d'apprenti en charpenterie. Les étudiants reçoivent une formation relative à l'utilisation de divers outils, techniques et matériaux, dans des ateliers bien équipés. Les mathématiques, les sciences et les communications reliées au métier constituent aussi une partie importante du programme. Les deux périodes de formation scolaire et technique du programme permettent de garantir que les étudiants sont capables d'appliquer les notions théoriques à des problèmes pratiques. Le programme de pré-emploi en charpenterie et la formation pratique donnent à l'étudiant les compétences requises pour commencer la formation d'apprenti en charpenterie. Les diplômés de ce programme auront fini les examens du premier niveau du programme d'apprentis.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- être âgés de 17 ans ou plus;
- avoir le désir d'exercer le métier de charpentier;
- avoir terminé la 10^e année ou le niveau 130 en mathématiques et en anglais pour métiers du Collège de l'Arctique du Nunavut; et
- subir un examen médical.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Les agences de financement accordent parfois des allocations de formation. Pour plus d'information, contacter le bureau du registraire le plus proche.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus :	Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
Lieu :	diverses communautés du Nunavut
Durée :	1 an
Horaire :	2 semestres

CERTIFICATION

Certificat de pré-emploi en charpenterie du Collège de l'Arctique du Nunavut

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Les étudiants qui terminent le programme peuvent faire compter chacune des heures de formation théorique et pratique du programme à titre d'heure applicable en vue de l'obtention de la certification professionnelle.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Le programme de pré-emploi en charpenterie vise à donner à l'étudiant les aptitudes, les connaissances et la confiance nécessaires pour commencer à suivre la formation d'apprenti en charpenterie.

CURRICULUM

489-412	Mathématiques pour métiers
489-413	Sciences pour métiers
489-130	Anglais pour métiers
750-100	Théorie I
750-107	Modèles I
750-110	Atelier I
080-15X	Langues autochtones

721 CHARPENTERIE (FORMATION D'APPRENTI)

Le programme de formation d'apprenti en charpenterie est destiné à former des charpentiers capables de construire, ériger et réparer des structures et des parties d'immeubles faites de bois ou substances ligneuses. Cette formation se fait en conformité avec les codes locaux de construction, en utilisant des outils à main ou électriques. Les charpentiers construisent, assemblent et défont des coffres à ciment, ajustent et installent des portes, cadres de portes et fenêtres, posent les revêtements intérieurs et extérieurs, en bois ou en substances ligneuses.

SECTION B

Les étudiants apprendront aussi à lire des plans, tracer des plans d'intérieur et évaluer la quantité de matériaux requis.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- avoir un diplôme d'études secondaires, avec une moyenne de 65 % en anglais du niveau 13 (Collège de l'Arctique du Nunavut, anglais 130), mathématiques 10 ou 13 (Collège de l'Arctique du Nunavut, mathématiques 130) et trois (3) crédits en sciences ou, à défaut, réussir à l'examen d'évaluation du Collège.
- avoir passé avec succès l'examen d'entrée du métier
- être âgés d'au moins 17 ans
- être résidents du Nunavut
- jouir de la capacité physique requise par le travail
- trouver un employeur acceptable, qui possède un certificat d'ouvrier (ou qui emploie le détenteur d'un tel certificat) dans le métier choisi et qui est disposé à former en employer le postulant. Les équivalences et évaluations d'expérience de vie seront prises en considération. Toutes les évaluations des postulants sont faites par la Division d'apprentissage du ministère de l'Éducation. Toute personne désirant devenir apprenti doit être un résident du Nunavut et être âgée d'au moins 16 ans. Vous devez jouir de la capacité physique requise par le travail; vous devez avoir aussi la volonté expresse de devenir une bonne personne de métier. Les étudiants doivent posséder leurs propres bottes à bouts renforcés. Les casques de sécurité et les verres fumés leur seront fournis. Ce programme, qui compte 8 semaines de théorie, ateliers, plans et mathématiques par année, est d'une durée de quatre (4) ans. Le reste de l'année est consacré au travail à titre de charpentier.
- Les exigences relatives à l'assiduité sont établies par le Conseil de l'apprentissage.

CERTIFICATION

GN - Après la quatrième année d'apprentissage : Brevet d'ouvrier du gouvernement du ministère de l'Éducation. Attestation d'études complétées (AEC) de l'année 1 du Collège de l'Arctique du Nunavut, AEC de l'année 2, AEC de l'année 3.

CURRICULUM**Année 1**

721-110	Théorie de la charpenterie 1
721-120	Atelier de charpenterie 1
721-141	Plans 1
721-151	Mathématiques de la charpenterie 1

Année deux

721-210	Théorie de la charpenterie 2
721-220	Atelier de charpenterie 2
721-241	Plans 2
721-251	Mathématiques de la charpenterie 2

Année trois

721-310	Théorie de la charpenterie 3
721-320	Atelier de charpenterie 3
721-341	Plans 3
721-351	Mathématiques de la charpenterie 3

Année quatre

721-410	Théorie de la charpenterie 4
721-420	Atelier de charpenterie 4
721-441	Plans 4
721-451	Mathématiques de la charpenterie 4

163 CONSEILLER EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE (CSC)

Le programme de CSC est conçu pour aider les diplômés à acquérir les compétences, connaissances et attitudes nécessaires pour promouvoir, protéger et améliorer la santé et le bien-être des gens du Nunavut. Ce programme est basé sur les postulats, les principes directeurs et les objectifs du Mandat de Bathurst ainsi que sur la mission et les principes du ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut. Les principes directeurs du programme sont : Orientation sociale : Toutes les activités et le contenu du programme supporteront une approche qui accorde préséance à la personne; Sensibilisation culturelle : Les valeurs, les connaissances, les croyances et la spécificité culturelle du peuple du Nunavut font partie intégrante du programme; Orienté vers la promotion de la santé : Le contenu et les activités du programme supportent la promotion du bien-être physique, social, spirituel et mental de l'individu; Bâtir les capacités : Le fait de reconnaître et de bâtir les forces des individus, des familles et des communautés renforcera le Nunavut; Responsabilité personnelle et sociale : Les individus sont responsables de leur propre bien-être.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- être âgés de 17 ans ou plus;
- jouir de la capacité physique de répondre aux exigences du travail, tel que confirmé par un examen médical
- être capables de lire et d'écrire en anglais ou en inuktitut au niveau de la 10^e année ou avoir suivi le cours d'anglais 130 et de mathématiques 110 du Collège de l'Arctique du Nunavut
- accepter de subir une vérification de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada

Les étudiants adultes ayant une combinaison d'expérience de travail appropriée et de résultats d'examen du Collège de l'Arctique du Nunavut jugés acceptables seront évalués sur une base individuelle.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Les étudiants peuvent être admissibles au programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut du ministère de l'Éducation.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
Lieu : sites variés
Durée : deux semestres

CERTIFICATION

Certificat de Conseiller en santé communautaire

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Les crédits obtenus dans ce programme sont transférables à d'autres programmes du CAN. Pour plus de renseignements sur la transférabilité, veuillez consulter le registraire de chaque campus.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés du programme peuvent trouver du travail comme CSC dans les centres de santé communautaires du Nunavut. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix de carrières.

CURRICULUM

163-110	Introduction au bien-être communautaire et à la promotion de la santé
163-115	Communications, planification et aptitudes organisationnelles
163-125	Stratégies de bien-être communautaire et de planification Partie I
163-240	Croissance et développement humain
163-135	Nutrition
163-101	Pratique en milieu de travail
163-230	Systèmes physiologiques et maladie
163-225	Stratégies de bien-être communautaire et de planification Partie II
163-235	Questions sociales et liées à la santé mentale
163-245	Développement communautaire
163-255	Santé et sécurité environnementale
163-201	Pratique en milieu de travail
163-265	Développement personnel et professionnel

090 PROGRAMME DE TRAVAILLEUR EN SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

Le programme de travailleur en soutien communautaire est destiné à initier les candidats aux services à la personne ainsi qu'aux connaissances de base dans les domaines de la santé, du travail social et de l'éducation. Les éléments clés du contenu sont la communication, la résolution de problèmes, les concepts holistiques de la santé et du bien-être, l'assistance dans les activités de la vie quotidienne, la promotion de la santé et la prévention des affections incapacitantes. Puisque le programme repose sur les besoins de la communauté, l'orientation du contenu du programme et des aptitudes visées par la formation varieront d'une communauté à l'autre. À cette fin, il y aura intervention continue et directe des membres et agences de membres de la communauté dans la présentation du programme ainsi que dans la planification des travaux pratiques et de la formation professionnelle. Le programme combine des cours en classe et des périodes de travaux pratiques. Le lieu des travaux pratiques comprend notamment les centres de santé, le domicile d'individus de tout âge ayant des besoins

SECTION B

précis, les écoles, les lieux d'intervention précoce, les garderies et les maternelles. Le but de ce programme est de préparer les étudiants à travailler dans une variété de postes de soutien communautaire et à faire face aux besoins grandissants des personnes âgées, déficientes, ainsi que des familles et enfants ayant des besoins particuliers.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- être âgés d'au moins 17 ans
- être capables de lire et écrire en anglais à un niveau équivalent à la 8e année ou avoir complété la FBA niveau 120 ou l'équivalent
- accepter de signer une entente de confidentialité
- accepter de subir une vérification de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada

Une entrevue peut être requise pour évaluer la demande du candidat.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Les étudiants peuvent être admissibles au programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut du ministère de l'Éducation.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
Lieu : sites variés
Durée : 12 mois

CERTIFICATION

Certificat de Travailleur en soutien communautaire

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Les crédits obtenus dans ce programme sont transférables à d'autres programmes du CAN. Pour plus de renseignements sur la transférabilité, veuillez consulter le registraire de chaque campus.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés du programme peuvent trouver du travail comme travailleurs en soutien communautaire dans les communautés du Nunavut. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix de carrières.

CURRICULUM

090-101	Santé et bien-être communautaire
090-102	Santé individuelle : Choix de style de vie
090-103	Sécurité environnementale et gestion familiale
090-104	Communications interpersonnelles
090-105	Développement personnel
090-106	Développement et longévité
090-107	Développement familial
090-108	Systèmes physiologiques : Changements attribuables à l'âge, aux maladies et aux blessures.
090-109	Aptitudes appliquées : Évaluation de base et aptitudes en soins personnels
090-110	Rôle au travail : valeurs et professionnalisme
090-111	Stage pratique
Cours à option	
080-153	Langue autochtone 130
001-100	Mise à niveau

748 ARTS CULINAIRES

Le programme d'Arts culinaires présente aux étudiants les aptitudes pratiques et les connaissances requises pour faire carrière en arts culinaires à titre de cuisiniers de formation. Conçu pour aider les aspirants cuisiniers à se familiariser avec les notions essentielles du métier, le programme couvre tous les aspects de la préparation des aliments, de leur présentation et du service, conformément aux normes nationales. Ce programme préparera les étudiants en vue d'un programme d'apprenti cuisinier.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- être âgés de 17 ans ou plus
- avoir suivi et réussi les cours de 8e année ou les cours de FBA en mathématiques 120 et anglais 120

- fournir trois lettres de recommandation
- avoir les aptitudes personnelles pertinentes
- être conformes aux exigences médicales du Collège

Une évaluation des aptitudes personnelles sera faite dans le cadre d'une entrevue menée par l'instructeur du programme ou la personne désignée.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Les étudiants peuvent être admissibles à de l'aide financière par l'intermédiaire du programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut du ministère de l'Éducation ou encore de l'organisme commanditaire.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Nunatta
Lieu : Iqaluit
Durée : 2 semestres complets

CERTIFICATION

Certificat en arts culinaires

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les étudiants diplômés dans le cadre de ce programme peuvent trouver de l'emploi dans l'industrie des services de préparation alimentaire dans les restaurants, les hôtels, les camps et les institutions du Nunavut puisqu'ils auront appris les rudiments de l'art culinaire requis pour commencer à faire carrière dans l'industrie des services alimentaires. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix.

CURRICULUM

Cours du champ d'études

748-100	Santé, assainissement et hygiène
748-120	Sécurité de la cuisine
748-125	Introduction au service alimentaire
748-135	Préparation du petit-déjeuner : œufs, produits laitiers et fromage
748-xxx	Cours pratique de préparation du petit-déjeuner
748-145	Soupes, fonds et sauces

748-xxx	Cours pratique de préparation des soupes, fonds et sauces
748-155	Salades et sandwiches
748-xxx	Cours pratique de préparation des salades et sandwiches
748-165	Légumes, fruits et pâtes alimentaires
748-xxx	Cours pratique de préparation des légumes, fruits et pâtes alimentaires
748-175	Viande, volaille et fruits de mer
748-xxx	Cours pratique de préparation des viandes, de la volaille et des fruits de mer
748-185	Pâtisseries, boulangerie et desserts
748-xxx	Cours pratique sur la préparation des pâtisseries, des produits de boulangerie et des desserts

Cours à option

080-113	Mathématiques 130
080-113	Anglais 130

016 ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

Ce programme est conçu pour former des étudiants au travail auprès des enfants jusqu'à l'âge de six ans, dans des garderies, maternelles, écoles ou comme propriétaires de leurs propres garderies. L'accent est mis sur les années préscolaires. Le programme offre une répartition équilibrée de discussions en classe, de cours ainsi que de formation pratique et il offre aux étudiants la possibilité d'élaborer leur matériel didactique et de développer leurs aptitudes pour guider les enfants.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- Avoir une scolarité de 10^e année ou l'équivalent ou le statut d'étudiant adulte.
- Le test de compétence peut être requis dans le cas des candidats qui ne satisfont pas aux conditions normales d'admission.
- Les candidats doivent fournir un certificat médical attestant qu'ils sont en bonne santé et posséder un calendrier de vaccination à jour.
- Une cote de sécurité valable délivrée par la GRC est requise.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Les étudiants peuvent être admissibles au programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut du ministère de l'Éducation ou encore obtenir de l'aide financière de l'organisme commanditaire.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
Lieu : sites variés
Durée : deux (2) semestres complets

CERTIFICATION

Certificat en éducation de la petite enfance

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés du programme peuvent s'attendre à trouver un emploi dans des garderies, maternelles et écoles à titre d'adjoints aux enseignants ou comme propriétaires de leurs propres garderies dans les communautés du Nunavut. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix de carrières.

CURRICULUM

016-208	Curriculum I
016-109	Méthodes de base I
016-108	Développement de l'enfant I
016-215	Éducation traditionnelle des enfants
016-106	Séminaire I
016-107	Insertion en milieu de travail I
016-159	Méthodes de base II
016-209	Curriculum II
016-158	Développement de l'enfant II
016-156	Séminaire II
016-157	Insertion en milieu de travail II
016-101	Santé, sécurité et nutrition
016-207	Insertion en milieu de travail III

022 PROGRAMME DE DIPLÔME/ CERTIFICAT EN TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

Le programme de technologie de l'environnement est un programme de diplôme d'une durée de deux (2) ans qui combine le travail en classe, en laboratoire et sur le terrain, ainsi que l'expérience de travail, pour développer les connaissances de l'étudiant. Les diplômés du programme posséderont les compétences nécessaires pour satisfaire à la demande grandissante de praticiens en environnement dans des domaines comme ceux du développement durable, de la gestion des ressources, de la conservation de la faune, du développement des ressources marines, de la planification de l'utilisation des terres et de la gestion des parcs.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- être âgés d'au moins 17 ans
- avoir au moins une scolarité de 12e année ou l'équivalent
- soumettre des lettres de recommandation de trois personnes qui connaissent leurs habitudes de travail et d'études
- détenir un permis de possession d'arme à feu, ou une preuve de demande d'un tel permis
- soumettre une lettre d'intention
- être en bonne condition physique et avoir subi récemment un examen médical

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est fourni par l'intermédiaire de contributions du gouvernement du Nunavut. Les étudiants peuvent être admissibles au programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut du ministère de l'Éducation.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Nunatta
Lieu : Iqaluit
Durée : Le certificat requiert une année.
Le diplôme requiert deux ans.
Horaire : Deux (2) semestres par année

CERTIFICATION

Certificat en technologie de l'environnement du Collège de l'Arctique du Nunavut après l'obtention de 30 crédits ou diplôme en technologie de l'environnement du Collège de l'Arctique du Nunavut après l'obtention de 60 crédits.

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Les diplômés du programme de diplôme peuvent recevoir jusqu'à 60 crédits en vue d'un BSc (programme post-diplôme) à l'université Athabasca. L'Université de Lethbridge peut accepter jusqu'à 20 cours (60 heures crédits) d'un BSc post-diplôme (Science de l'environnement). Le transfert de crédit est évalué sur une base individuelle.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Présentement, les diplômés du programme de TE travaillent pour le gouvernement du Nunavut au ministère du Développement durable comme agents responsables de la protection de la faune ou de l'environnement, ou comme technicien faunique, ou dans le cadre d'autres postes captivants. Les diplômés travaillent aussi pour le gouvernement fédéral à des ministères comme Pêches et Océans (MPO), Parcs Canada ou encore le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC)

D'autres ont trouvé des emplois dans diverses commissions et agences telles que l'Institut de Recherche du Nunavut (IRN), la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER), le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) et d'autres organismes du même type.

CURRICULUM**Année 1**

022-020	Introduction à la sortie éducative
086-100	Mathématiques appliquées
022-070	Ordinateurs - IBM
022-110	Communications I
022-160	Introduction au Nord canadien
022-261	Aptitudes en gestion/Méthodes de travail de bureau
022-130	Études environnementales
022-040	Secourisme en milieu sauvage
022-232	Biologie faunique

022-050	Réparation de petits moteurs
022-253	Introduction aux lois de protection de l'environnement

Année deux

022-350	Gestion de la faune
022-331	Biologie marine
022-332	Gestion des pêches
022-346	Évaluation des répercussions sur l'environnement
022-348	Systèmes d'information géographique
022-251	Limnologie
022-365	Preuves et procédures judiciaires
022-252	Réaction aux déversements et produits chimiques dangereux
022-211	Communications II
022-244	Photo aérienne/utilisation des cartes [cartographie]

650/652 FORMATION DE GUIDE NIVEAUX I ET II

Le but de ce cours est de produire des guides professionnels. Le professionnalisme dépend du niveau de compétence du guide, de sa conscience des attentes du touriste et de son habileté à donner au touriste une expérience de première qualité. Le programme met l'accent sur la sécurité, la conservation et le respect des règlements gouvernementaux.

ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- être âgés de 17 ans ou plus
- avoir une maîtrise de base de la langue anglaise
- priorité sera accordée aux personnes qui travaillent déjà dans ce domaine ou qui y travailleront

DURÉE DU PROGRAMME

Le programme de niveau I a une durée de 3 semaines; 2 semaines en classe (partie théorique) et 5 jours sur le terrain (partie pratique).

Le programme de niveau II a une durée de 4 semaines; 2 semaines en classe (partie théorique) et 10 jours sur le terrain (partie pratique)

CERTIFICATION

Réussite à toutes les parties du cours, de même que la démonstration des compétences, des connaissances et de l'attitude requises pour garantir une expérience de première qualité aux touristes.

ATTESTATIONS D'ÉTUDES

Attestation d'études du Collège de l'Arctique du Nunavut

EMPLOIS

Emplois de guide auprès d'une organisation locale de chasseurs et trappeurs, dans des pourvoiries, ou travail autonome

CURRICULUM**Niveau I :**

650-111	Connaissance de l'industrie
650-112	Leadership et communications
650-113	Style de vie et compétences en service aux clients
650-114	Sécurité et premiers soins
650-115	Gestion d'excursions

Niveau II : Chasse au gros gibier

652-121	Notions liées au travail de guide
652-122	Introduction au travail de guide
652-123	Armes à feu
652-124	Préparatifs pour la chasse

732 COIFFURE

Le programme de coiffure est un programme de diplôme de 2 ans comportant une option de Certificat à la fin de la première année. Il prépare les étudiants à l'obtention d'un emploi en coiffure et à gérer leur propre salon de coiffure.

La première année est un programme d'introduction à la coiffure qui enseigne aux étudiants le maniement des outils, le jugement en matière de sécurité, les bonnes habitudes de travail et les attitudes souhaitables pour obtenir un permis ainsi qu'un premier emploi en coiffure ou dans un secteur connexe. L'étudiant apprendra les

plus récentes techniques de coupe de cheveux, la coiffure artistique, l'exécution de permanentes, et sera initié à la teinte des cheveux, aux règles de propreté et d'hygiène ainsi qu'à la chimie du cheveu. Un certificat de coiffure est accordé aux étudiants qui ont terminé avec succès la première année

La deuxième année, les étudiants poursuivent le chemin accompli la première année en continuant de développer des compétences dans ce métier et d'apprendre à faire fonctionner une entreprise de coiffure. La deuxième année comprend une présentation des plus récentes techniques en coupe de cheveux et en coiffure; les étudiants pourront approfondir leurs connaissances en exécution de permanentes, teinte de cheveux, notions de propreté, hygiène et chimie du cheveu. Les étudiants pourront s'initier à la gestion d'un salon, à la tenue de livres, aux activités d'accueil et de vente au détail, au manucure, au maquillage et à l'épilation. Un diplôme de coiffure est attribué aux étudiants qui auront terminé avec succès le programme de la deuxième année.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- avoir une scolarité de 10^e année ou l'équivalent ou le statut d'étudiant adulte
- avoir des aptitudes artistiques
- avoir une attitude positive envers le travail et les contacts personnels

Le test de compétence peut être requis dans le cas des candidats qui ne satisfont pas aux conditions normales d'admission.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Dans le cas de ce programme, le financement provient de plusieurs sources. Les étudiants peuvent être admissibles à de l'aide financière par l'intermédiaire du programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut du ministère de l'Éducation ou encore d'organisations régionales inuites.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Nunatta
 Lieu : Iqaluit
 Durée : 155 jours, 2 semestres chaque année

CERTIFICATION

Certificat de coiffure de base après une année de 30 crédits
 Diplôme de coiffure - deux années, 60 crédits

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés posséderont la préparation requise pour un premier emploi dans des salons de coiffure ou pour faire du travail autonome.

CURRICULUM**Année 1**

732-101	Théorie
732-102	Bactériologie, désinfection et prévention des infections
732-103	Shampoing, rinçage et traitement du cuir chevelu
732-104	Pratique de la coiffure artistique de cheveux, mouillés et séchés
732-105	Principes de la coupe de cheveux et techniques de sectionnement Pratique de différentes techniques de divers outils
732-106	Défrisage
732-107	Permanententes Pratique des différentes techniques et outils sur divers types de cheveux
732-108	Modifications chimiques (services de texture)
732-109	Introduction aux couleurs
732-110	Reflets

Année deux

732 - 201	Notions avancées de teinture des cheveux Théorie et pratique
732 - 202	Théorie et pratique de la coiffure
732 - 203	Théorie et pratique de notions avancées de permanententes
732 - 204	Théorie et pratique de la gestion d'un salon de coiffure
732 - 205	Tenue de livres

732 - 206	Théorie et pratique de l'accueil et de la vente au détail
732 - 207	Postiches et perruques
732 - 208	Manucure
732 - 209	Maquillage
732 - 210	Épilation et perçage des oreilles

462 PROGRAMME D'ACCÈS AUX CARRIÈRES EN SANTÉ

Le programme d'accès aux carrières en santé est conçu pour donner aux étudiants inuits l'occasion de se préparer académiquement aux études en soins de la santé. Les sujets couverts sont la chimie, la biologie, les mathématiques et l'anglais, avec accent sur les questions liées aux soins de santé. Les étudiants pourront s'initier aux philosophies et aux rôles de différentes professions reliées aux soins de la santé, ce qui les aidera à déterminer si une carrière dans ce secteur convient à leur personnalité.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- être âgés de 17 ans ou plus
- avoir une AEC au programme de Sciences et de technologie; ou l'équivalent
- avoir une 10e année; FBA Anglais 130 et Mathématiques 130; ou l'équivalent selon le test de classement du Collège de l'Arctique du Nunavut
- parler, lire et écrire les langues inuktitut/inuinnaqtun (un atout)
- soumettre une lettre d'intérêt
- soumettre une lettre de recommandation d'un employeur ou d'un éducateur communautaire
- soumettre une lettre d'appui d'un Comité de santé communautaire ou d'un professionnel en santé communautaire
- subir une vérification de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada
- avoir un dossier d'immunisation à jour

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est fourni par l'intermédiaire de contributions du gouvernement du Nunavut. Les étudiants peuvent être admissibles au programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut du ministère de l'Éducation.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Nunatta
 Lieu : Iqaluit (le programme peut être suivi dans les communautés d'origine des étudiants si les équipements et le personnel requis sont disponibles)
 Durée : 8 mois pour les étudiants à temps plein

CERTIFICATION

Attestation d'études en carrières de la santé

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Habituellement, ce programme ne mène pas directement à un emploi. Il aide les étudiants à déterminer s'il convient à leur choix de carrières de poursuivre des études en soins de la santé; il leur permet d'augmenter leur niveau d'éducation formelle dans des sujets directement reliés à leur choix de carrières et d'augmenter leurs aptitudes à étudier ainsi que la confiance requise pour poursuivre une carrière dans le domaine de la santé.

CURRICULUM

462-110	Mathématiques appliquées pour les professionnels de la santé
462-112	Mathématiques appliquées
462-120	Stratégies pour réussir
462-122	Introduction aux professions de la santé
462-130	Chimie A
485-132	Chimie B
462-140	Biologie A
462-142	Biologie B

Cours à option

462-xxx	Sciences de base (facultatif)
485-024	Anglais

769 PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE L'UNITÉ D'HABITATION (PROGRAMME D'APPRENTISSAGE)

Ce programme d'apprentissage en quatre (4) sessions est destiné à donner aux étudiants la formation requise pour qu'ils puissent exécuter des réparations et manœuvres d'entretien mineures sur la structure physique et les éléments physiques existants des immeubles unifamiliaux, en utilisant des outils manuels et électriques. Le programme traitera plus précisément de tâches telles que la réparation et l'entretien des fournaises, des générateurs de chauffage à eau chaude, des ventilateurs et souffleries, ainsi que la réparation de problèmes mineurs en plomberie et de conduites d'égouts, et de réparations mineures de charpentes.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- être résidents des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut
- jouir de la capacité physique requise par le travail
- avoir un réel désir de devenir une bonne personne de métier
- trouver un employeur acceptable, qui possède un certificat d'ouvrier (ou qui emploie le détenteur d'un tel certificat) dans le métier choisi et qui est disposé à former et employer le postulant
- être conforme aux exigences requises en matière de compétence par la Division des apprentis des métiers reliés à l'entretien des unités d'habitation.
- Les candidats peuvent être tenus de se soumettre à un examen d'admission.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS AUX ÉTUDIANTS

Dans le cas de ce programme, le financement provient de plusieurs sources. Les étudiants doivent être employés dans ce secteur d'activités et être commandités par leur employeur.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus :	Kivalliq
Lieu :	Rankin Inlet
Durée :	3 sessions de théorie de six semaines par année et 1 session de 4 semaines. Le reste de chaque année est consacré au travail dans le secteur de l'entretien des logements.
Horaire :	à venir

CERTIFICATION

AEC du Collège de l'Arctique du Nunavut pour chaque module réussi. Billet d'attestation du statut d'ouvrier en entretien de logement du ministère de l'Éducation (NU) ou du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (T.N.-O.)

CCURRICULUM

745-105	Théorie/Pratique en électricité et plomberie 1 ^{ère} année 6 sem.
745-205	Théorie/Pratique en brûleur à mazout 2 ^e année (a) 6 sem.
745-210	Théorie/Pratique en chauffage à eau chaude 2 ^e année (b) 6 sem.
745-305	Théorie/Pratique en charpenterie et peinture 3 ^e année 4 sem.

**014 DIPLÔME EN TRAVAIL SOCIAL
(OPTION DE CERTIFICAT)**

La première année offre une introduction générale au secteur du service social en mettant l'accent sur le développement des aptitudes requises pour occuper un poste de premier échelon en travail social, comme conseiller scolaire, travailleur en toxicomanies, dans le secteur de la justice, en violence familiale, auprès des jeunes ou des aînés, etc.

Au cours de la deuxième année, les étudiants du programme de diplôme poursuivent leur formation de conseiller et dans l'apprentissage des valeurs professionnelles et développent une compréhension des modèles théoriques reliés aux problèmes sociaux de la personne, aux systèmes sociaux et aux méthodes d'intervention. Le programme est d'orientation

généraliste afin de répondre aux besoins de l'emploi dans une grande diversité d'agences de services sociaux et d'améliorer la capacité des diplômés de s'acquitter de divers rôles dans ces agences. Au cours du dernier semestre du programme de diplôme, l'étudiant choisira un secteur d'études spécialisées. Conseils en alcoolisme et en toxicomanie ou travail social.

Le programme est conçu pour être particulièrement pertinent au territoire du Nunavut et à ses problèmes sociaux, groupes culturels, systèmes de prestation des services et ressources. Les cours et la formation pratique sont destinés à répondre aux besoins de formation des étudiants qui travailleront dans le Nord après avoir suivi le programme avec succès. Le programme est conçu pour répondre aux besoins des étudiants adultes multiculturels.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- être âgés de 17 ans ou plus
- être titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ou obtenir des résultats acceptables aux examens de classement appropriés du Collège de l'Arctique du Nunavut
- présenter trois (3) lettres de recommandation
- faire une déclaration d'intérêt dans le domaine des services sociaux
- avoir des qualités personnelles et un comportement social qui conviennent à cette profession
- avoir une cote de sécurité dans les cas où elle est requise
- Les candidats qui ne possèdent pas la scolarité requise peuvent être acceptés à titre d'étudiants adultes sur la foi de leur expérience.

**SOURCE DE FINANCEMENT ET
ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS**

Le financement de ce programme est fourni par l'intermédiaire de contributions du gouvernement du Nunavut.

Les étudiants à temps plein peuvent faire une demande dans le cadre du programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut.

SECTION B

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Kitikmeot
 Lieu : diverses communautés du Nunavut
 Durée : 2 ans
 Horaire : 4 semestres, y compris 16 semaines de stages pratiques

CERTIFICATION

Certificat du Collège de l'Arctique du Nunavut en services sociaux (30 crédits)

Diplôme du Collège de l'Arctique du Nunavut en services sociaux (60 crédits) avec spécialisation en services-conseil en alcoolisme et en toxicomanie OU Diplôme du Collège de l'Arctique du Nunavut en services sociaux (60 crédits) avec spécialisation en travail social.

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Le diplôme en services sociaux a un potentiel de transfert au programme de Baccalauréat en travail social à l'Université de Calgary. Les candidats devraient contacter les directeurs des programmes pour obtenir des précisions. Les étudiants doivent obtenir des notes assez élevées pour être admis à l'université en question.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés de ce programme peuvent se trouver en emploi dans une grande variété de domaines de services, y compris : le service familial, la santé mentale, les corrections, le travail social, les programmes contre l'alcoolisme et les toxicomanies ainsi que les programmes de développement communautaire.

CURRICULUM

014-104 Méthodes de travail social
 014-102 Aptitudes en communications interpersonnelles
 031-145 Introduction aux micro-ordinateurs
 014-103 Développement humain (enfance/adolescence)
 017-202 Aptitudes en consultation appliquée I
 017-206 Aptitudes en consultation appliquée II
 014-203 Développement humain II (adultes/aînés)

014-207 Introduction au travail en groupe
 014-101 Introduction à la sociologie
 014-105 Développement communautaire et évaluation
 014-211 Stage pratique
Cours principaux Année 2
 014-301 Sociologie : Dynamiques familiales
 014-215 Théories de la consultation
 014-217 Aptitudes en consultation de groupe
 014-308 Introduction à la psychologie
 014-401 Sociologie : Problèmes sociaux et politiques

Spécialisation en consultation en alcoolisme "et en toxicomanie

(5 cours, tel qu'indiqué ci-dessous)

017-203 Traitement et prévention
 017-201 Concepts fondamentaux de la dépendance aux substances chimiques
 014-XXX Santé émotionnelle
 014-XXX Évaluations et recommandations
 014-XXX Rechute (après soins) et traitement

Spécialisation en travail social

(5 cours, tel qu'indiqué ci-dessous)

014-406 Bien-être de l'enfant
 014-206 Politiques et services sociaux
 014-207 Administration des services sociaux
 090-107 Développement familial
 014-114 Planification de la permanence
 014-441 Stage pratique (pour les deux secteurs de spécialisation)

050 PROGRAMME DE DIPLÔME EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Ce programme de diplôme d'une durée de deux (2) ans prépare les étudiants à occuper des postes techniques de première importance dans le domaine des technologies de l'information. Le cours permet aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques solides. Les diplômés seront compétents dans des environnements d'ordinateurs autonomes ou reliés en réseau.

Les étudiants seront bien préparés à occuper un emploi dans le domaine des TI à titre de techniciens en équipement, spécialistes du soutien informatique,

techniciens en réseau et administrateurs de réseau. Pour garantir que les étudiants aient, à la fin de leur formation, les compétences techniques appropriées pour commencer leur carrière, le programme de diplôme couvre toutes les connaissances qu'il faut posséder pour obtenir les certifications de A+, Network+, iNet+ et MOUS. Les étudiants posséderont aussi la compétence pour obtenir les certifications MCSE Core. Après un an d'expérience dans un emploi connexe, les diplômés devraient posséder une expertise technique suffisante pour réussir aux examens de certification du MCSE Core. Un stage pratique est une exigence fondamentale du programme en TI. Les postulants doivent être conscients du fait que la réussite dans ce programme exige un haut degré d'engagement personnel, de dévouement et de travail.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- être titulaires d'un diplôme d'études secondaires du Nunavut (générales ou avancées), mathématiques 150 de la FBA et anglais 150 de la FBA, ou l'équivalent.
- être âgés de 17 ans ou plus
- présenter une lettre précisant leur intérêt à l'égard du programme et les motifs de leur demande d'admission
- soumettre un curriculum vitae récent précisant l'expérience de travail et appuyé par une lettre de recommandation d'un employeur ou d'une organisation communautaire

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Les étudiants peuvent être admissibles à l'Aide financière aux étudiants du Nunavut du ministère de l'Éducation.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
Lieu : sites variés
Durée : 4 semestres à temps plein

CERTIFICATION

Certificat/Diplôme en technologies de l'information

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Les crédits obtenus dans ce programme sont transférables à d'autres programmes du CAN. Pour plus de renseignements sur la transférabilité, veuillez consulter le registraire de chaque campus.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés du programme de TI peuvent s'attendre à trouver de l'emploi à titre de spécialistes en ordinateurs ou choisir de poursuivre leurs études en programmation ou en analyse de systèmes. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix de carrières.

CURRICULUM

Année 1 :

050-100	Logiciel du système d'exploitation d'un ordinateur de bureau
050-110	Équipement informatique : Introduction
050-120	Logiciels Microsoft Office I : Word et PowerPoint
050-130	Équipement informatique : Intermédiaire
050-140	Communication dans les services techniques et les services aux clients
050-150	Principes de base du réseautage
050-160	Équipement informatique : Avancé
050-170	Administration du système d'exploitation d'un réseau I
050-180	Logiciels Microsoft Office II : Excel et Outlook
050-190	Mathématiques de la technologie de l'information

Année deux :

050-200	Configuration du matériel de réseau
050-210	Développement Web
050-220	Administration du système d'exploitation d'un réseau II
050-230	Communications d'affaires en technologie de l'information
050-240	Introduction à la gestion d'une base de données

SECTION B

050-250	Gestion avancée d'une base de données
050-260	Administration du système d'exploitation d'un réseau III
050-270	Sécurité en TI
050-280	Administration du système d'exploitation d'un réseau IV
050-287	Administration du système d'exploitation d'un réseau V
050-310	Stage pratique

434 BIJOUTERIE ET FERRONNERIE

Le programme de bijouterie et ferronnerie permettra aux étudiants de développer leurs connaissances et leurs aptitudes dans la production de bijoux et en ferronnerie dans une atmosphère d'atelier professionnel. À cette fin, le programme préconise des normes élevées en matière d'artisanat et de créativité et présente aux étudiants une vaste gamme de matériaux, de techniques et de concepts. Ce programme est conçu pour permettre à l'étudiant de se spécialiser dans un champ d'études particulier. Une attention particulière est portée sur la pensée créative et la résolution de problèmes pendant toute la durée du programme. La première année du programme propose aux étudiants un environnement qui leur permet d'acquérir les aptitudes nécessaires pour traduire leurs idées en œuvres de bijouterie et de ferronnerie en deux ou trois dimensions. La première année comprend des cours en : Dessin et conception, les Inuits, le lapidaire et l'histoire des bijoux, ainsi que les affaires et les communications. À la fin de la première année, les étudiants seront familiers avec les aptitudes de base et intermédiaires en fabrication d'objets en métal. Ils auront les aptitudes requises pour travailler dans un atelier sans supervision. La deuxième année comprendra des cours plus avancés en bijouterie, dessin et conception, lapidaire, ainsi qu'en affaires et communications. Les cours en atelier sont conçus pour promouvoir la maîtrise des qualifications techniques acquises durant la première année, en introduisant de nouvelles techniques de travail des métaux et en faisant appel à la créativité ainsi qu'à un style personnel. L'accent est mis sur la présentation du dossier et le marketing. Le programme de diplôme prépare le diplômé à une carrière comme travailleur autonome en

bijouterie/ferronnerie dont les œuvres pourront être vendues par des galeries du Nord et du Sud ou dans des points de vente au détail.

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions d'admission au programme

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- être âgés de 17 ans
- démontrer un engagement à devenir artiste;
- être motivés, responsables et dignes de confiance;
- démontrer une volonté d'explorer plusieurs types de matériaux, de techniques et d'idées.
- aucune expérience scolaire antérieure n'est requise
- les candidats peuvent être unilingues de langue inuktitut

Évaluation des candidats

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- soumettre un relevé de la dernière année scolaire terminée ou une mise à niveau de la FBA;
- soumettre trois (3) lettres de recommandation - lettres de référence;
- soumettre une lettre d'intérêt expliquant pourquoi ils désirent s'inscrire au programme;
- le test de classement du Collège de l'Arctique du Nunavut peut être exigé des candidats pour évaluer leurs aptitudes en mathématiques, en anglais et en inuktitut;
- préférence sera accordée aux candidats qui soumettront un dossier de présentation de leur travail.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Dans le cas de ce programme, le financement provient de plusieurs sources. Les étudiants peuvent être admissibles au programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut du ministère de l'Éducation.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus :	Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
Lieu :	variés
Durée :	2 ans
Horaire :	Septembre à avril

CERTIFICATION

Diplôme en bijouterie et ferronnerie

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Les étudiants qui terminent avec succès le diplôme peuvent faire une demande de crédits dans les programmes du CAN suivants : 464 - Principes fondamentaux des petites entreprises à l'intention des artistes et 476 - Orfèvrerie/forges

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Travail indépendant

CURRICULUM**Année 1**

434-111	Bijouterie 1
434-112	Bijouterie 2
434-113	Bijouterie 3
434-114	Bijouterie 4
434-115	Dessin et conception I
434-116	Affaires et communications I
434-117	Histoire de l'art inuit
434-118	Dessin et conception 2
434-119	Affaires et communications 2
434-120	Histoire de la bijouterie

Année deux

434-211	Bijouterie avancée 1
434-212	Bijouterie avancée 2
434-213	Bijouterie avancée 3
434-214	Bijouterie avancée 4
434-215	Bijouterie avancée 5
434-216	Projet de graduation
434-217	Dessin et conception 3
434-218	Affaires et communications 3
434-219	Dessin et conception 4
434-220	Affaires et communications 4

Cours à option

434-159	Année - Introduction au lapidaire
434-155	Année 2 - Introduction à la gravure, au repoussage, à la ciselure et au travail du métal
434-520	Techniques avancées de travail du métal 3
434-526	Techniques avancées de travail du métal 4

434-525 Techniques avancées de travail du métal 5

434-535 Formation intermédiaire en lapidaire

Pour pouvoir terminer les projets d'atelier, les étudiants seront requis de passer du temps libre dans les ateliers. Les ateliers sont ouverts de 8 h 30 à 17 h 00 et occasionnellement en soirée et les week-ends.

037 LANGUE ET CULTURE**DESCRIPTION DU PROGRAMME**

Le programme de Langue et culture offre une formation postsecondaire sur la langue et la culture inuktitut. Une fois qu'ils auront terminé les cours de base, les étudiants pourront choisir un domaine de spécialité en fonction de leurs intérêts personnels.

Veillez noter que les options du programme varient d'année en année. Veuillez contacter l'instructeur principal pour plus de renseignements.

Option Un

L'option d'interprète/traducteur est destinée aux étudiants qui s'intéressent particulièrement aux aspects techniques de la langue inuktitut et qui désirent faire carrière dans ce domaine. La première année porte une attention particulière au développement linguistique, aux aptitudes à la communication et aux techniques nécessaires en traduction.

La deuxième année est destinée à aider les étudiants à acquérir les connaissances, les aptitudes et les attitudes requises pour exercer le travail d'interprète. L'accent est mis sur la nécessité d'aider l'étudiant à acquérir un vocabulaire spécialisé dans les domaines techniques ainsi que de bonnes aptitudes en interprétation consécutive et simultanée.

Option Deux

L'option Connaissances et culture traditionnelles met l'accent sur les aspects plus traditionnels de la langue et de la culture qui sont perdus dans le monde moderne et elle les explore à la lumière de la situation contemporaine des Inuits. Les conditions sociales, économiques

SECTION B

et politiques des Inuits seront aussi étudiées afin de susciter une meilleure connaissance des aspects uniques et importants de la culture et de la langue inuites.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- avoir réussi le cours d'anglais de la 10^e année tel que déterminé par le test de connaissance et langues du Collège de l'Arctique du Nunavut, par l'équivalent du DFG, par AEC en sciences humaines;
- soumettre une lettre d'intérêt expliquant pourquoi ils désirent s'inscrire au programme;
- soumettre trois (3) lettres de recommandation;
- s'exprimer couramment en anglais et en inuktitut. Préférence sera accordée aux étudiants ayant une connaissance de la langue inuktitute.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert par l'intermédiaire de contributions du gouvernement du Nunavut. Les étudiants peuvent être admissibles au programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut du ministère de l'Éducation.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Nunatta
Lieu : Iqaluit
Durée : 1 an : Certificat,
Deux ans : Diplôme
Horaire : Sessions intensives

CERTIFICATION

Certificat en traduction

(après une année réussie - étude à temps plein)

Diplôme en interprétation et traduction

(après deux années réussies - études à temps plein)

- Les étudiants seront également admissibles à un Certificat en traduction de l'université McGill à la fin de l'année de certificat. OU Certificat en Connaissances et culture traditionnelles (après une année réussie - études à temps plein) Diplôme en Connaissances et culture traditionnelles (après deux années réussies - études à temps plein)

- Après la réussite du programme de diplôme de deux ans, les étudiants pourront transférer leurs crédits au programme d'études autochtones de l'Université du Manitoba.

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Les étudiants pourront également transférer les crédits provenant des autres cours crédités du Collège, sur approbation de la faculté offrant le programme. Les décisions seront prises en fonction de chaque cas. Certificat en traduction de l'université McGill. Après la réussite du programme de diplôme, les étudiants pourront transférer leurs crédits au programme d'études autochtones de l'Université du Manitoba.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés de ce programme peuvent trouver un emploi dans les secteurs public et privé. Ils seront aussi en mesure de travailler à leur propre compte à la fin du programme. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix de carrières.

CURRICULUM

Programme de certificat

027-108 Phonologie et morphologie de l'inuktitut
027-110 Laboratoire d'écriture inuktitut
027-102 Technologie de l'informatique/
pour inuktitut
027-320 Introduction aux études inuites

Cours à option

Cours à option du certificat de traduction
027-100 Développement professionnel
027-104 Communications (cours pratique de rédaction anglaise)
027-106 Projets spéciaux 1
027-107 Projets spéciaux 2
027-120 Méthodes de traduction
027-220 Traduction appliquée

Total des crédits : 30

COURS À OPTION POUR LE CERTIFICAT EN CONNAISSANCES ET CULTURE TRADITIONNELLES

Le programme de certificat en connaissances et culture traditionnelles requiert que les étudiants réussissent 2

cours dans chacun des trois (3) groupes de cours à options, pour un total de 6 cours à option.

PROGRAMME DE DIPLÔME

Note : L'inscription requiert que l'étudiant ait terminé le programme de certificat d'un an

027-210	Morpho-syntaxe (structure des langues autochtones)
027-204	Méthodes de recherche

COURS À OPTION DU DIPLÔME D'INTERPRÉTATION

037-141	Interprétation médicale I - Anatomie et physiologie
037-251	Interprétation médicale II - Maladies et malaises
027-210	Morpho-syntaxe (structure des langues autochtones)
037-146	Interprétation juridique I - Procédures en matière criminelle/jeunes délinquants
037-256	Interprétation juridique II - Procès par jury/droit civil
027-170	Traduction simultanée I
027-285	Traduction simultanée II
037-207	Projets spéciaux 3

Total des crédits : 60

DIPLÔME EN CONNAISSANCES ET CULTURE TRADITIONNELLES

Le programme de certificat en connaissances et culture traditionnelles requiert que les étudiants réussissent 2 cours dans chacun des trois (4) groupes de cours à options, pour un total de 8 cours à option.

Option I - Langues/linguistique

027-212	Changement de langue
037-214	Langue dans la société inuite
027-213	Dialectologie

Option 2 - Tradition et culture inuites

037-101	Histoire inuite orale
037-102	Musique inuite
424-162	Histoire de l'art/culture matérielle inuite
012-314	Littérature inuite 1

012-315	Littérature inuite 2
037-206	Méthodes de contrôle social
037-210	Cosmologie inuite
Option 3 - Environnement et technologie	
022-080	Recherche et sauvetage en milieu sauvage
037-103	Préparation des peaux et dessin de vêtements
037-104	Technologie culturelle et traditionnelle
022-260	Anthropologie et archéologie
012-301	Dispositifs écologiques - environnement naturel
037-304	Construction de petits outils traditionnels
037-303	Dessin et design de motifs - peaux et fourrures
037-306	Confection de vêtements et d'accessoires en peaux/fourrure
Option 4 - Politiques et administration	
037-191	Gouvernement nordique
031-293	Controverses entourant les revendications territoriales du Nunavut
027-226	Revendication territoriale : histoire et négociations
Option 5 - Santé et services sociaux	
014-105	Introduction aux communautés nordiques et autochtones
020-105	Pratiques inuites d'éducation des enfants
020-106	Pratiques de santé traditionnelles : guérison et médecine
014-206	Politiques et services sociaux
014-401	Sociologie : Problèmes sociaux
Option 6 - Recherche	
020-107	Sujets spéciaux en études inuites
020-108	Exposition culturelle intensive
012-311	Sujets spéciaux en inuktitut
037-311	Études dirigées

031 ÉTUDES EN GESTION

Le programme d'études en gestion est un programme de gestion général destiné à présenter les connaissances et les aptitudes nécessaires aux étudiants qui veulent commencer une carrière en administration, au gouvernement et dans les organismes sans but lucratif.

SECTION B

Le programme met l'accent sur le contenu pertinent au marché du travail au Nunavut. Les deux diplômes offrent des concentrations spécialisées en développement des communautés économiques, en administration publique et en administration des affaires. Un programme de certificat d'un an sans spécialisation est également offert.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- avoir un diplôme d'études secondaires avancées ou générales, anglais 150 de FBA et mathématiques 140 de FBA ou l'équivalent.

Les demandes des étudiants adultes qui n'ont pas les prérequis exigés seront évaluées cas par cas. Le test de classement du CAN peut être requis dans le cas des candidats qui ne satisfont pas aux conditions d'admission indiquées ci-dessus.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est fourni par l'intermédiaire de contributions du gouvernement du Nunavut. Les étudiants peuvent faire une demande auprès du programme d'aide financière aux étudiants du Nunavut

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Kivalliq
Lieu : variés
Durée : 1 an : certificat
2 ans : diplôme
Horaire : Semestres

CERTIFICATION

Diplôme, certificat ou relevé de notes de cours terminé avec succès.

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Des accords sur le transfert de crédits sont établis avec l'Université Athabasca et l'Université de Lethbridge. D'autres ententes de transfert sont à l'étude.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés de ce programme peuvent occuper une diversité de postes en gestion, en administration, en développement économique, en comptabilité, en finance et en petites entreprises.

CURRICULUM**Cours obligatoires du programme de diplôme**

031-111	Communications en gestion
031-121	Mathématiques de la gestion
031-135	Introduction aux actes financiers A
031-136	Introduction aux actes financiers B
031-145	Introduction aux micro-ordinateurs
031-191	Introduction au gouvernement canadien
ou 035-193	Gestion financière gouvernementale
031-281	Macroéconomie
031-251	Loi des contrats
031-271	Comportement organisationnel
031-221	Statistiques

Spécialisation en développement économique communautaire - Cours requis

031-151	Principes de la gestion
031-161	Marketing de base
031-235	Introduction à la comptabilité de gestion A
031-252	Gestion des petites entreprises
031-293	Sujets locaux et régionaux d'intérêt public
031-711	Introduction aux questions autochtones - Histoire ou
031-712	Introduction aux questions autochtones - Contemporain
031-713	Introduction au développement communautaire
031-714	Introduction au développement économique - communautaire (choix du campus)
À option	(choix du campus)

Concentration en administration publique - Cours requis

031-151	Principes de la gestion
031-142	Chiffriers
031-242	Gestion de base de données
031-291	Politique publique
031-292	Finances publiques

031-293	Sujets locaux et régionaux d'intérêt public
À option	(choix du campus)
À option	(choix du campus)
À option	(choix du campus)
À option	(choix du campus)
Concentration en administration des affaires -	
Cours requis	
031-142	Chiffriers
031-151	Principes de la gestion
031-161	Marketing de base
031-235	Introduction à la comptabilité de gestion A
031-242	Gestion de base de données
031-252	Gestion des petites entreprises
031-261	Gestion du marketing
À option	(choix du campus)
À option	(choix du campus)
À option	(choix du campus)
À option	(choix du campus)
Concentration de diplôme en gestion financière -	
Cours requis	
031-181	Microéconomie
031-245	Comptabilité intermédiaire A
031-246	Comptabilité intermédiaire B
031-235	Comptabilité de gestion A
031-236	Comptabilité de gestion B
031-255	Finance A
031-256	Finance B
031-262	Systèmes d'information en gestion A
À option	(choix du campus)
À option	(choix du campus)
Certificat d'études en gestion	
031-111	Communications en gestion
031-121	Mathématiques des affaires
031-135	Introduction à la comptabilité financière A
ou 031-292	Finances publiques
031-145	Introduction aux micro-ordinateurs
031-151	Principes de la gestion
ou 031-271	Comportement organisationnel
031-191	Introduction au gouvernement et à la politique au Canada
ou 035-193	Gestion financière gouvernementale

Cours à option (choix du campus)

Cours à option (choix du campus)

Cours à option (choix du campus)

Cours à option (choix du campus)

Études en gestion - Cours à option

Note : Tout cours requis en ÉG d'une concentration différente peut être utilisé pour répondre aux exigences de cours à option

031-200 Étude indépendante

031-242 Comptabilité automatisée

031-243 Gestion avancée d'une base de données

031-272 Gestion des ressources humaines

755 FORMATION MINIÈRE (INTRODUCTION)

Ce programme est conçu pour fournir aux diplômés une formation qui leur permettra d'occuper des postes dans le domaine des activités minière et de fraissage.

La formation reçue aidera les étudiants à comprendre l'industrie minière et l'importance de l'exploitation minière pour les Canadiens et pour le Nunavut. Les étudiants apprendront comment les entreprises trouvent (exploration) et évaluent les différentes méthodes d'exploitation (faisabilité) et découvriront pourquoi certaines pratiques sont suivies ou évitées dans le cadre du fraissage, de l'élimination des déchets (boue de minerai) et la réclamation de fin de projet. Les étudiants auront l'occasion d'acquérir des connaissances et de développer les aptitudes de base utilisées dans l'industrie minière. Les étudiants apprendront quelles sont les causes d'accidents et comment acquérir des habitudes de travail sécuritaires. Le programme fait appel à la formation en classe. Le but est de former des étudiants qui seront capables de travailler dans l'industrie minière, de leur donner les outils qui leur permettront de travailler de façon sécuritaire et de les sensibiliser aux dangers susceptibles de se présenter dans le cadre des activités minières et à proximité (SIMDUT). Ils recevront également un cours de premiers soins et de PRC ainsi qu'une courte formation sur la prévention des accidents pendant et en dehors des heures de travail. Ce programme est également conçu pour aider les étudiants dès le premier jour à travailler avec les outils, à se déplacer dans une mine/usine de façon sécuritaire et pour les initier à la vie en camp et aux problèmes qui peuvent découler de l'isolation.

SECTION B

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- être âgés d'au moins 17 ans
- avoir suivi et réussi les cours de 8e année ou les cours en mathématiques et anglais 120 du Collège de l'Arctique du Nunavut
- être en bonne santé, satisfaire aux exigences médicales du Collège et subir l'examen médical propre au secteur minier
- être intéressés par la mécanique
- être prêts à travailler de jour, le soir et les week-ends

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Pour plus d'information, contacter le bureau du registraire le plus proche. Dans les cas où le programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut (AFEN) est offert, les étudiants du programme peuvent y être admissibles.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
Lieu : variés
Durée : 14 semaines
Horaire : Semestres

CERTIFICATION

Attestation de réussite

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés du programme peuvent prévoir trouver de l'emploi dans le secteur minier. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix de carrières.

CURRICULUM**Cours du champ d'études**

755-140 Mathématiques en exploitation minière
755-145 Anglais en exploitation minière
755-100 Survol de l'exploitation minière industrie minière, exploration, mise en exploitation d'une mine, secteur de service

755-150 Exploitation minière et équipement
Exploitation minière, extraction minière, étapes de fraisage
755-200 Conditions de travail : attentes en relations employeur/employé, sécurité, vie en camp
765- Développement personnel
031-145 Introduction aux micro-ordinateurs
Cours à option
080-15X Langues autochtones inuktitut 110, 115, 120, 125
130 - basé sur l'évaluation de la langue

754 PROGRAMME D'ASSISTANT EN EXPLORATION MINIÈRE

Ce programme d'attestation de réussite de pré-emploi est conçu en collaboration avec les gouvernements fédéral et du Nunavut, le bureau de géoscience Canada-Nunavut, le Collège de l'Arctique du Nunavut, les organisations régionales de formation, NTI et les entreprises d'exploration minière. Ce cours donnera aux étudiants un ensemble de connaissances et d'aptitudes de travail qui augmenteront leur potentiel d'être employés à titre de prospecteurs ou d'assistants de chantier géologique par des entreprises d'exploration minière ou des groupes de prospection.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce cours doivent :

- être âgés de 17 ans ou plus
- Avoir suivi et réussi les cours de 8e année ou les cours en mathématiques et anglais 120
- parler et écrire en anglais

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Pour plus d'information, contacter le bureau du registraire le plus proche. Dans les cas où le programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut (AFEN) est offert, les étudiants du programme peuvent y être admissibles.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus :	Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
Lieu :	variés
Durée :	8 semaines
Horaire :	Sessions intensives

CERTIFICATION

Attestation de réussite

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés de ce programme peuvent trouver du travail et augmenter les chances de formation dans le domaine de l'exploration du minerai à titre d'assistants de chantier ou de prospecteurs.

CURRICULUM

754-010	Introduction à la réparation de petits moteurs
754-020	Premiers soins et survie en nature
754-030	Introduction aux communications techniques
754-040	Introduction à la géologie
754-050	Introduction à l'utilisation de cartes, de boussoles et du système GPS
754-060	Introduction à la prospection et au traçage géologique
754-070	Stage pratique à titre d'assistant de chantier

170 PROGRAMME DE CERTIFICAT EN ADMINISTRATION MUNICIPALE

Le programme de certification en administration municipale est un programme de développement professionnel conçu pour offrir aux diplômés une initiation aux principes et pratiques de l'administration municipale qui les aidera dans leur secteur d'emploi actuel ou futur. Le programme se centre sur l'amélioration des connaissances et des aptitudes des étudiants en matière d'administration municipale. Le programme est destiné à offrir une formation et une reconnaissance continues au personnel municipal et aux autres personnes intéressées à occuper des postes en administration municipale. Le programme comprend sept champs de

spécialisation : adjoint à l'agent principal d'administration, agent des finances municipales, administrateur de bureau municipal, administrateur foncier local, agent de développement économique communautaire, directeur des services récréatifs et contremaître des travaux municipaux.

Les étudiants qui auront suivi le cours avec succès pourront s'acquitter de leurs tâches d'une manière constructive pour la communauté.

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions d'admissibilité au programme

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- avoir suivi un cours d'anglais de 10e année, ou le cours d'anglais 130 de la FBA (les équivalences seront évaluées)
- être âgés de 17 ans ou plus
- avoir un vif intérêt à l'égard de l'administration municipale, qu'ils doivent exprimer dans une lettre d'intention d'une page ou deux
- présenter une lettre d'appui de leur demande par leur superviseur (pour les employés municipaux)

Une fois admis au programme, chaque étudiant devra consulter le coordinateur du programme afin d'évaluer ses besoins personnels et de déterminer le champ de spécialisation qui répond le mieux à ses besoins.

Il est fortement souhaité que les candidats soient à l'emploi d'une administration municipale dans le cadre d'un poste relié à ce secteur. L'admissibilité au programme n'est toutefois pas limitée à cette condition, toute personne reconnaissant la valeur d'une formation en administration municipale aux fins de son poste actuel ou futur étant admissible à présente une demande d'inscription au programme.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Comme il s'agit d'un programme d'études à temps partiel, les étudiants ne sont habituellement pas admissibles à des allocations. Les étudiants devraient se renseigner auprès d'agences de financement afin de s'en assurer.

SECTION B

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
 Lieu : Communautés du Nunavut
 Durée : variable
 Horaire : Sessions intensives/temps partiel

CERTIFICATION

Une attestation de réussite (AEC) sera accordée une fois que l'étudiant aura suivi avec succès les cinq cours obligatoires. Un certificat en administration municipale sera attribué une fois que l'étudiant aura suivi avec succès les cinq cours obligatoires ainsi que cinq cours de spécialisation (total de dix cours).

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés du programme peuvent prévoir trouver de l'emploi dans le secteur de l'administration municipale. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix de carrières.

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Plusieurs des dix cours pourront également être transférés à un des nombreux programmes de diplôme du CAN.

CURRICULUM**Cours obligatoires - AEC**

Communications en gestion
 Introduction à l'informatique
 Introduction à l'administration nordique
 Gestion des ressources humaines
 Finances du secteur public

Cours de spécialisation

Les municipalités et la loi
 Programmes municipaux, planification et mise en œuvre
 Contrats municipaux et appels d'offres
 Gouvernance de conseil
 Finances municipales
 Mathématiques des affaires
 Comptabilité Cycle 1
 Comptabilité Cycle 2
 Budget, surveillance et contrôle
 Comptabilité automatisée
 Systèmes bureautiques
 Systèmes bureautiques avancés

Communications d'affaires
 Applications informatique avancées
 Tenue de livres
 Introduction à la planification communautaire et à l'administration foncière
 Administration foncière 1
 Administration foncière 2
 Planification communautaire 1
 Planification communautaire 2
 Marketing de base
 Gestion des petites entreprises
 Introduction au développement communautaire
 Introduction au développement économique communautaire
 Collaboration avec les conseils et les bénévoles
 Introduction à la préparation de programmes récréatifs
 Activités récréatives
 Exploitation et gestion des installations
 Gestion du risque
 Travaux municipaux
 Sécurité des lieux de travail
 Planification et gestion de la maintenance
 Planification du capital et gestion des projets
 Gestion de l'eau, des eaux usées et des déchets solides

012 PROGRAMME DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DU NUNAVUT (EN COURS DE RÉVISION EN 2005)

Offert en collaboration avec l'université McGill, le programme de formation des enseignants du Nunavut (PFEN) est présenté sur le campus et dans la communauté et vise à préparer les Inuits à devenir des enseignants dans les écoles du Nunavut. Une attention particulière est portée à la formation des enseignants du primaire et de l'école élémentaire, mais les étudiants peuvent choisir d'enseigner au niveau du premier ou du deuxième cycle du secondaire. Le programme accorde une importance particulière à la pratique et la théorie apprise dans le cadre des cours est mise en pratique dans des situations de classe.

PFEN/MCGILL OFFRE DEUX PROGRAMMES

- a) un diplôme d'enseignement de trois ans
- b) un baccalauréat en éducation d'une durée de quatre ans

Les diplômés du programme de diplôme du CAN obtiendront un certificat en éducation pour les Premières Nations et les Inuits de l'université McGill. La certification des enseignants est requise pour l'admission au programme du baccalauréat en sciences de l'éducation de l'université McGill.

PFEN/OFNIE

La liaison entre le PFEN et McGill est maintenue par le bureau de l'éducation des Premières Nations et des Inuits dans la Faculté de l'Éducation de l'université McGill (téléphone : 398-4533).

CONDITIONS D'ADMISSION

Les étudiants doivent se conformer aux exigences suivantes pour être admissibles au programme :

- a) *Lettre de demande d'admission*
 - Chaque candidat doit soumettre, avec sa demande, un texte de plus de 500 mots indiquant clairement :
 - pourquoi il/elle désire devenir enseignant
 - quels sont ses buts en éducation
 - les connaissances les plus importantes que les enfants doivent apprendre
 - quelle préparation a-t-il/elle mise en place pour devenir un étudiant à temps plein
 - une copie du certificat de naissance et de mariage (si le nom a changé) doit accompagner la demande.
- b) *Qualités personnelles*
Les postulants doivent être :
 - adultes, responsables et fiables
 - animés par la motivation de travailler auprès des enfants
 - engagés à faire de l'enseignement leur profession
- c) *Exigences scolaires*
Les postulants doivent :
 - avoir une 12^e année ou l'équivalent.
 - Les demandes des candidats adultes, de 21 ans ou plus, qui ne sont pas conformes aux exigences

d'admission seront évaluées sous réserve que le candidat réussisse l'examen des cours d'inuktitut, d'anglais et de mathématiques 130 du Collège de l'Arctique du Nunavut et que leur expérience soit pertinente et leurs références complètes.

d) Références

Les candidats doivent fournir des références :

- du directeur du Conseil de l'éducation communautaire local
- du directeur de l'école ou de l'éducateur d'adultes local
- une personne, autre qu'un parent, qui les connaît bien

e) Santé et approbation de la GRC

Sont requis :

- Une enquête criminelle de la GRC
- Un dossier d'immunisation à jour

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est fourni par l'intermédiaire de contributions du gouvernement du Nunavut. Les étudiants à temps plein peuvent faire une demande auprès du programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut. Les membres de la Fédération des enseignants du Nunavut (FEN) peuvent être admissibles au financement de la FEN.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Nunatta
Lieu : Iqaluit et diverses communautés du Nunavut
Durée : 3 ans
Horaire : Semestres* et apprentissage modulaire

* La prestation des cours peut s'étendre sur une période supérieure à trois semestres - de septembre à juillet

CERTIFICATION

Certificat en éducation pour les Premières Nations et les Inuits de l'université McGill.

Diplôme en enseignement du Collège de l'Arctique du Nunavut

SECTION B

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Tous les crédits obtenus pour le diplôme peuvent être transférés au programme de baccalauréat en éducation de l'université McGill.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés de ce programme peuvent trouver un emploi au bureau régional des activités scolaires ou au ministère de l'Éducation. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix de carrières.

CURRICULUM**Formation des enseignants (3 ans/90 unités)****Cours requis**

(Les substitutions peuvent être approuvées par le directeur du PFEN)

012-101	Introduction aux méthodes d'enseignement
012-102	Inuktitut : Orthographe et phonologie
012-105	Arts linguistiques en inuktitut
012-110	Croissance des enfants
012-112	Apprentissage des enfants
012-113	Mathématiques de base
012-114	Lecture et écriture en inuktitut
012-116	Comportement des enfants
012-118	Sciences de base
012-203	Méthodes mathématiques
012-204	Utilisation de curriculum
012-207	Habiletés culturelles
012-214	Méthodes et processus de lecture
012-215	Administration de l'éducation au Nunavut
012-217	Stage pratique en enseignement II
012-221	Méthodes en sciences
012-222	Méthodes générales en enseignement spécialisé
012-117	Stage pratique en enseignement I
012-205	Méthodes en études sociales
012-371	Stage pratique en enseignement III
012-227	Développement de curriculum
Plus 9 cours à option dans diverses disciplines dont :	
012-213	Littérature pour enfants
012-321	Arts du langage intégrés
012-600	Mesure et évaluation

012-246	Apprentissage coopératif
012-330	Expérience en communications
012-236	Média artistique de base
012-343	Musique, mouvement et communications
012-309	Éducation sanitaire
012-350	Méthodes d'éducation physique
012-123	Applications des logiciels
012-362	Éditique
012-363	Ressources Internet
012-377	Topographie dans les systèmes environnementaux
012-375	Géographie du Nord circumpolaire
012-301	Dispositifs écologiques de l'environnement naturel
012-300	Problèmes et solutions écologiques

Note : les diplômés du programme de diplôme peuvent faire une demande d'admission au baccalauréat en éducation de McGill. Ils seront tenus d'obtenir 30 crédits additionnels pour être admissibles au B.Ed.

216 SPÉCIALISTE EN LANGUE AUTOCHTONE DU NUNAVUT

Le programme de formation d'enseignants du Nunavut (PFEN) offre un programme donné en campus ainsi que dans les communautés et qui prépare les Inuits à devenir des professeurs de langue inuktitut/inuinnaqtun. Le programme accorde une importance particulière à la pratique aussi bien qu'à la théorie apprise dans le cadre des cours, qui comportent une grande part d'observations en classe et de pratique de l'enseignement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

a) Lettre de demande d'admission

Chaque candidat doit soumettre, avec sa demande, un texte de plus de 300 mots indiquant clairement :

- pourquoi il/elle désire devenir professeur de langue
- quels sont ses objectifs en matière d'éducation

- pour il est important que les étudiants apprennent leur langue et leur culture

b) *Qualités personnelles*

Les postulants doivent :

- avoir de la maturité, être responsables et fiables
- animés par la motivation de travailler auprès des enfants
- être engagés à enseigner la langue et la culture

c) *Exigences scolaires*

Les candidats doivent avoir un niveau supérieur d'instruction et d'habileté oratoire en inuktitut ou en inuinnaqtun authentifié par un cours de niveau 140 du CAN en inuktitut/inuinnaqtun écrit et passer une entrevue orale satisfaisante.

d) *Références*

Les candidats doivent fournir des références :

- des autorités locales responsables de l'éducation
- du principal de l'école locale

e) *Santé et approbation de la GRC*

Sont requis :

- Une enquête criminelle de la GRC
- Un dossier d'immunisation à jour

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est fourni par l'intermédiaire de contributions du gouvernement du Nunavut. Les étudiants à temps plein peuvent faire une demande auprès du programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut. Ceux qui sont présentement employés comme spécialistes des langues dans des écoles peuvent faire une demande d'aide financière auprès de la Fédération des enseignants du Nunavut.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Nunatta
Lieu : diverses communautés du Nunavut
Durée : 1 an :
Horaire : Semestres* et apprentissage modulaire

CERTIFICATION

Certificat de spécialiste en langues autochtones du Nunavut

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Les diplômés de ce programme peuvent transférer les crédits obtenus au programme de diplôme du PFEN.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Le certificat de spécialiste des langues autochtones du Nunavut prépare les Inuits à devenir des enseignants de langues et de culture dans les écoles du Nunavut. Les diplômés de ce programme peuvent trouver des emplois au bureau des activités scolaires régionales. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les occasions d'emploi sont améliorées pour les diplômés.

CURRICULUM

012-101	Introduction aux méthodes d'enseignement
012-102	Orthographe et phonologie des langues inuktitut/inuinnaqtun
012-319	Dialectes des langues inuktitut/inuinnaqtun
012-105	Arts linguistiques en inuktitut/inuinnaqtun
012-114	Lecture et écriture des langues inuktitut/inuinnaqtun
012-320	Études inuites
012-204	Utilisation de curriculum
012-123	Applications des logiciels
012-117	Stage pratique en enseignement I
012-217	Stage pratique en enseignement II

Sous réserve de l'approbation préalable du directeur du PFEN, des substitutions peuvent être faites à partir du programme de formation des enseignants du Nunavut.

198 SCIENCES INFIRMIÈRES – PROGRAMME DE BACCALAURÉAT ET DE DIPLÔME

Le Baccalauréat en sciences infirmières (sciences infirmières de l'Arctique) est offert en partenariat avec l'Université Dalhousie. Le programme a une durée de 4 ans et est conçu pour enseigner aux Inuits à répondre aux besoins de santé du peuple du Nunavut à titre d'infirmiers et d'infirmières. Le programme met

l'accent sur la prise de conscience et le respect de la culture inuite et préparera les infirmiers et infirmières inuits à jouer un rôle de chefs de file dans le système des soins de santé du Nunavut. Les étudiants peuvent quitter le programme après trois années d'études en obtenant un diplôme en sciences infirmières du Collège de l'Arctique du Nunavut et être ainsi prêts à fournir des services infirmiers en milieu hospitalier. Le BScN (sciences infirmières de l'Arctique) sera attribué par l'Université Dalhousie et permettra aux infirmiers et infirmières d'acquérir les compétences requises pour offrir des soins de santé essentiels dans un centre de santé communautaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

Critères d'admission :

- être âgé de 17 ans ou plus
- parler, lire et écrire les langues inuktitut/inuinnaqtun (un atout)
- lettre d'intérêt du candidat
- lettre de référence d'un employeur ou d'un éducateur communautaire
- d'appui d'un Comité de santé communautaire ou d'un professionnel en santé communautaire
- diplôme de 12^e année (crédits en mathématiques, en anglais et en sciences) OU avoir suivi avec succès le programme d'un an d'accès aux carrières de santé (des équivalences peuvent être accordées)
- subir une vérification de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada
- avoir un dossier d'immunisation à jour

Évaluation des candidats

1. Les candidats doivent soumettre un relevé de notes du secondaire et/ou du collège.
2. Les aptitudes personnelles peuvent être évaluées en entrevue auprès de la faculté qui offre le programme.
3. Toutes les demandes sont sujettes à être passées en revue par le comité des admissions.

Les candidats seront admis au programme selon les exigences d'admission du programme et le résultat de l'évaluation du candidat. L'admission est assujettie au nombre de places disponibles et la priorité sera donnée aux bénéficiaires de l'accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est fourni par l'intermédiaire de contributions du gouvernement du Nunavut. Les étudiants peuvent être admissibles au programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut du ministère de l'Éducation. Certaines bourses peuvent également être offertes.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus :	Nunatta
Lieu :	Iqaluit
Durée :	3 ans (diplôme) 4 ans (Baccalauréat en sciences)
Horaire :	3 semestres – De sept. à mai pendant les 3 premières années 4 semestres – De sept. à juillet la quatrième année

Il y aura un certain nombre de stages en clinique pendant la durée du programme.

CERTIFICATION

Baccalauréat en sciences (sciences infirmières) – Université Dalhousie (programme de 4 ans)

Diplôme en sciences infirmières – Collège de l'Arctique du Nunavut (programme de 3 ans)

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Tous les crédits obtenus pour le diplôme peuvent être transférés au programme de baccalauréat en sciences (sciences infirmières) de l'Université Dalhousie.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés de ce programme peuvent trouver un emploi auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à titre d'infirmiers ou d'infirmières dans des services de soins infirmiers en milieu hospitalier ou dans des centres de santé communautaire s'ils réussissent l'examen de certification de l'ordre des infirmières et des infirmiers du Canada. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix de carrières.

CURRICULUM

198-100	Les chemins de la santé et de la guérison
198-110	Les expériences humaines en santé
198-120	Compréhension du comportement humain
198-130	Introduction à la sociologie
198-140	Introduction à la chimie
198-160	Anatomie
198-180	Pratique des sciences infirmières I
198-162	Physiologie
198-150	Introduction à la biochimie
198-170	Introduction à la microbiologie
198-210	Les expériences humaines dans la maladie
198-220	Introduction à la pharmacologie en nursing
198-240	Développement humain
198-190	Évaluation de la santé
198-270	Pratique des sciences infirmières 2
198-250	Aspects juridiques et déontologiques
198-200	Changements physiques durant la maladie : pathophysiologie
198-230	Soin des adultes âgés
198-260	Soins des mères, des enfants et des familles
198-280	Changements aigus de l'état de santé
198-290	Changements chroniques de l'état de santé
198-300	Changements dans la santé mentale
198-340	Pratique des sciences infirmières 3
198-310	Relations de conseil
198-320	Culture et santé
198-330	Familles et communautés
198-350	Promotion de la santé et prévention de la maladie
198-360	Gestion de la maladie
198-370	Évaluation de santé et compétences cliniques (cours avancé)
198-380	Pharmacologie dans les soins de santé de base
198-390	Leadership dans la pratique du nursing
198-400	Pratique des sciences infirmières 4
198-410	Séminaire de préparation au CNTAS

075 PROGRAMME DE CERTIFICAT OU DE DIPLÔME EN ADMINISTRATION DE BUREAUX

Ce programme convient parfaitement aux personnes qui souhaitent se lancer dans une carrière en administration de bureau. Il offre aux étudiants la possibilité d'acquérir les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour occuper les postes de secrétaire, d'adjoint administratif, de dactylo, de réceptionniste, de préposé au traitement de texte, de commis en finances, de commis en saisie des données, et divers autres postes de soutien administratif. Le diplôme en administration de bureau mène à une carrière de secrétaire de gestion ou d'adjoint administratif dans les secteurs public et privé.

EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

Année de l'attestation de réussite :

- être âgés de 17 ans ou plus
- Avoir terminé avec succès leur 9^e année ou les cours d'anglais 120 et de mathématiques 110;
- soumettre trois (3) lettres de référence;
- Soumettre une lettre d'intérêt expliquant pourquoi ils souhaitent s'inscrire au programme

Année du certificat :

- Avoir au moins 70 crédits d'études secondaires ou l'équivalent, avec une moyenne d'au moins 65 % en anglais 23 et en mathématiques 13 OU avoir suivi avec succès les cours d'anglais 130 et de mathématiques;
- soumettre trois (3) lettres de référence;
- soumettre une lettre d'intérêt expliquant pourquoi ils souhaitent s'inscrire au programme

Année du Diplôme :

- avoir un certificat du Collège de l'Arctique du Nunavut en administration de bureau ou un certificat équivalent d'une autre institution de formation reconnue;
- soumettre trois (2) lettres de référence;
- soumettre un curriculum vitae à jour;
- soumettre une lettre démontrant votre intérêt pour le programme;

SECTION B

- soumettre un relevé de notes de la formation antérieure.

Les étudiants qui désirent obtenir une équivalence de cours, des crédits de transfert ou des crédits fondés sur l'expérience relativement à un cours doivent présenter leur cas au directeur du programme.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Les étudiants du Nunavut peuvent être admissibles au programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut. Pour plus d'information, contacter le bureau du registraire le plus proche.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
Lieu : diverses communautés du Nunavut
Durée : 1 an :
Horaire : Semestres et apprentissage modulaire

Attestation de réussite, certificat et diplôme en administration de bureau

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Les crédits obtenus dans ce programme sont transférables à d'autres programmes du CAN. Pour plus de renseignements sur la transférabilité, veuillez consulter le registraire de chaque campus.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Ce programme offre aux résidents du Nord la formation requise pour occuper des postes de secrétaires, d'adjoints administratifs, de dactylos et de réceptionnistes dans les secteurs des affaires, industriel et gouvernemental. de préposés au traitement de texte, de commis en finances, de commis administratifs de préposé à la saisie des données, de secrétaires de direction et divers autres postes reliés à l'administration de bureau dans les secteurs des affaires, industriel et gouvernemental. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix de carrière.

CURRICULUM

Attestation de réussite

Les étudiants doivent suivre tous les cours

080-112	Mathématiques 120
080-103	Anglais 130
075-104	Procédures de bureau
075-140	Gestion des dossiers
075-101	Saisie au clavier
075-142	Chiffriers
031-145	Introduction aux micro-ordinateurs
075-108	Stage en inuktitut/inuinnaqtun

Certificat

Les étudiants doivent suivre tous les cours plus trois cours à options

075-104	Procédures de bureau
031-111	Communications en gestion
075-140	Gestion des dossiers
075-101	Saisie au clavier
031-142	Chiffriers
031-145	Introduction à l'informatique
075-121	Correction d'épreuve et révision
075-108	Stage en inuktitut/inuinnaqtun

Diplôme

Les étudiants doivent suivre avec succès les cours du programme de certificat et tous les cours obligatoires, plus deux cours à option

075-210	Traitement de texte avancé
075-200	Développement personnel et professionnel
075-202	Windows, réseautage et graphisme
031-271	Comportement organisationnel
075-204	Procédure de bureau de direction
031-191	Introduction au gouvernement
075-205	Études indépendantes : questions relatives aux hommes et aux femmes d'affaires
031-242	Comptabilité automatisée
075-203	Stage 11

Cours à option :

075-150	Mathématiques des affaires
031-121	Mathématiques de la gestion
074-110	Introduction à la comptabilité
075-144	Procédures administratives
031-151	Principes de la gestion
075-210	Traitement de texte avancé

033-100	Éditique
031-241	Gestion de base de données
031-242	Comptabilité automatisée
031-142	Chiffriers
645-101	L'étudiant maître
031-135	Comptabilité financière « A »
031-136	Comptabilité financière « B »

085 PROGRAMME DE PRÉ-EMPLOI

Ce programme de formation de 28 semaines est conçu pour augmenter l'employabilité des étudiants qui s'y inscrivent. Les heures de formation sont divisées en parties égales entre une mise à niveau académique, la gestion de la vie personnelle et l'expérience de travail.

EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- être des personnes qui souhaitent entrer sur le marché du travail ou s'y réintégrer
- être âgés de 17 ans ou plus
- avoir terminé, de préférence, les cours d'anglais 120 et de mathématiques 100 du programme de FBA

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Les étudiants peuvent obtenir des allocations auprès des commanditaires.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus :	Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
Lieu :	variés
Durée :	24 semaines
Horaire :	2 semestres

CERTIFICATION

Attestation de réussite

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Certains cours sont transférables à d'autres programmes du CAN. Pour plus de renseignements, consulter le registraire du campus le plus proche.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les aptitudes acquises dans le cadre de ce programme seront précieuses pour les étudiants qui se cherchent un emploi. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix de carrière.

CURRICULUM

080-102	Anglais 120
080-112	Mathématiques 120
080-15X	Langues autochtones
085-110	Expérience de travail
080-403	Saisie au clavier
080-321	Introduction à l'informatique
080-143	Introduction aux carrières/collèges
080-144	Préparation aux carrières/collèges
085-100	Préparation au changement

068 PROGRAMME DE CONSEILLER SCOLAIRE COMMUNAUTAIRE

Ce programme de deux ans permet aux étudiants d'acquérir des assises solides en psychologie appliquée, en communications et en aptitudes à orienter afin de faciliter leur travail, à titre de conseillers, dans la communauté scolaire. Le programme est constitué de quatre sessions de formation sur le campus et de quatre stages pratiques en milieu communautaire. Les sessions d'instruction sur le campus seront composées d'une série de cours destinés à former les étudiants quant aux approches d'orientation ainsi qu'aux connaissances et aux aptitudes requises dans les domaines de la santé et des questions sociales, des relations publiques, des soins personnels et du développement humain. Au cours des sessions pratiques, les étudiants peuvent participer à des projets de développement individualisé en développement personnel, en orientation d'agences communautaires et en expérience de travail en milieu scolaire. Sous la direction du directeur de l'école locale, l'étudiant exécute des travaux spécifiques qui lui permettent de mettre en pratique les connaissances et les habiletés apprises durant les sessions de formation.

EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui désirent s'inscrire à ce programme doivent

SECTION B

- être âgés d'au moins 21 ans
- démontrer qu'ils maîtrisent la langue de la communauté commanditaire
- être motivés à travailler auprès des enfants
- être adultes, responsables et fiables
- accepter de subir une vérification de sécurité par la GRC
- être conformes à une des conditions suivantes :
 - a. un diplôme d'études secondaires
 - b. au moins une 10^e année, plus deux ans d'expérience de travail auprès d'enfants ou de jeunes
 - c. la capacité de se conformer aux exigences d'instruction et de calcul du Collège de l'Arctique du Nunavut correspondant aux cours de mathématiques 130 et d'anglais 140, avec expérience de travail connexe, tel que décrit à l'alinéa [b].

N.B. Les candidats qui ne peuvent se conformer aux exigences a, b ou c mais dont la candidature est autrement acceptable peuvent être admis s'ils acceptent de suivre une formation d'appoint pendant le programme de formation.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Les agences de financement accordent parfois des allocations de formation. Pour plus d'information, contacter le bureau du registraire le plus proche.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
 Lieu : diverses communautés du Nunavut
 Durée : 2 an
 Horaire : 4 semestres

CERTIFICATION

Diplôme de formation de Conseiller scolaire et communautaire du Collège de l'Arctique du Nunavut.

CRÉDITS TRANSFÉRABLES

Les crédits de certains cours peuvent être transférés dans le cadre du programme de Travail social du Collège de l'Arctique du Nunavut.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les diplômés peuvent devenir membres de la Société canadienne d'orientation et de consultation et obtenir du travail à titre de conseillers d'orientation scolaire communautaire.

CURRICULUM

Année 1

068-100	Séance de journal I
068-101	Communications interpersonnelles
068-102	Orientation - Système éducatif et communautaire
068-103	Développement humain
068-104	Psychologie appliquée - soins pour le protecteur I
086-105	Stage pratique I
086-112	Orientation - Système éducatif des T.N.-O.
068-145	Introduction aux micro-ordinateurs
068-200	Séance de journal II
068-201	Orientation I - Théorie et principes fondamentaux
068-202	Relations publiques I - Participation des parents
068-203	Développement humain - adolescence
068-204	Psychologie appliquée - Séminaire sur le bien-être personnel
068-205	Stage pratique II

Année 2

068-300	Séance de journal III NC
068-301	Orientation II - Orientation du développement
068-302	Valeurs et déontologie interculturelles
068-303	Systèmes et dynamiques familiales
068-304	Psychologie appliquée - soins pour le protecteur II
068-305	Stage pratique en enseignement III
068-400	Séance de journal IV
068-401	Orientation III - Questions sociales
068-402	Relations publiques II- Participation des parents
068-403	Méthodologie de classe - Sujets liés à la santé et aux questions sociales
068-404	Dynamiques de groupe et leadership
068-405	Stage pratique IV
068-406	Sensibilisation culturelle

464 RUDIMENTS DE LA GESTION D'UNE PETITE ENTREPRISE - POUR L'ARTISTE

Le programme Rudiments de la gestion d'une petite entreprise - pour l'artiste, spécialisé en bijouterie et ferronnerie, présente les rudiments de la gestion d'une petite entreprise aux étudiants ayant suivi le programme de diplôme en bijouterie et ferronnerie. La durée du programme est de 140 jours. Les étudiants abordent l'étude de problèmes pratiques de gestion des affaires, sur une base hebdomadaire. Des cours additionnels en anglais, en mathématiques et en inuktitut sont obligatoires. Les étudiants suivent des cours individuels autonomes sur la création et la gestion d'une petite entreprise de fabrication de bijoux. Chaque étudiant est responsable de l'établissement et du suivi continu des transactions commerciales, pendant toute la durée du cours. Les étudiants travailleront en collaboration avec des propriétaires de galeries afin de concevoir une gamme de bijoux qu'ils fabriqueront et vendront. Les étudiants auront la responsabilité de fournir leurs propres outils et de financer tous les achats de matériel et de fournitures.

EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- avoir terminé les cours de mathématiques 130 et d'anglais 130 du programme de FBA. L'évaluation par le Collège de l'Arctique du Nunavut est requise. Dans certains circonsstances, les instructeurs principaux peuvent lever l'obligation de l'étudiant de se conformer à certaines exigences.
- être âgés d'au moins 17 ans
- être responsables, fiables et capables de travailler aux projets en mode autonome
- avoir réussi le programme de Diplôme en bijouterie et ferronnerie ou l'équivalent
- démontrer leur capacité de travailler dans un environnement d'atelier professionnel et leur volonté de devenir un artisan professionnel.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Les étudiants du Nunavut peuvent être admissibles au programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut. Pour plus d'information, contacter le bureau du registraire le plus proche.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus :	Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
Lieu :	diverses communautés du Nunavut
Durée :	1 an (140 jours)
Horaire :	2 semestres

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Les étudiants ont la responsabilité de fournir tout le matériel, l'équipement et les fournitures requises pour tous les projets de ce programme.

CERTIFICATION

Attestation de réussite

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Travail indépendant

CURRICULUM

464-101	Démarrage d'une petite entreprise
464-110	Production manufacturière I
464-120	Marketing pour l'artiste
464-130	Production manufacturière II

514 TEXTILES

Le programme de formation en textiles est une introduction au monde varié des textiles, qui englobe l'art, le vêtement, les produits en tissu, les appliqués et la broderie. Les étudiants apprendront les techniques fondamentales et les aptitudes en conception qui se rapportent aux différentes traditions relatives aux textiles. Le cours se centre sur la conception, la qualité et les nouvelles gammes de produits. L'accent sera mis sur la riche tradition artistique des Inuits. Les aptitudes en affaires et en communications constituent une composante importante du programme.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- démontrer un engagement à devenir artiste
- être motivés, responsables et dignes de confiance
- démontrer un empressement à apprendre de nouvelles techniques et à explorer de nouvelles idées
- aucune expérience scolaire antérieure n'est requise
- les candidats peuvent être unilingues de langue inuktitut

ÉVALUATION DES CANDIDATS

Les postulants doivent :

- soumettre un relevé de la dernière année scolaire terminée ou une mise à niveau de la FBA
- soumettre trois (3) lettres de recommandation
- soumettre une lettre d'intérêt expliquant pourquoi ils désirent s'inscrire au programme
- le test de classement du Collège de l'Arctique du Nunavut peut être exigé des candidats pour évaluer leurs aptitudes en mathématiques, en anglais et en inuktitut;
- préférence sera accordée aux candidats qui soumettront un dossier de présentation de leur travail.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Les étudiants du Nunavut peuvent être admissibles au programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut. Pour plus d'information, contacter le bureau du registraire le plus proche.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Nunatta
Lieu : variés
Durée : 140 jours; au total, 8 mois répartis sur 2 semestres.

CERTIFICATION

Certificat

CURRICULUM**Cours du champ d'études**

424-162	Histoire de l'art/culture matérielle inuite
424-220	Affaires et communications pour l'artiste 1
434-160	Dessin et conception de bijouterie 1
434-170	Dessin et conception
434-530	Projet de graduation
514-100	Tissage et tapisserie 1
514-110	Textiles artificiels 1
514-120	Tissage et tapisserie 2
514-130	Textiles artificiels 2
514-140	Histoire des textiles

7XX MÉTIERS : PROGRAMMES D'INTRODUCTION

Le Collège de l'Arctique du Nunavut offre plusieurs programmes préparatoires de métiers. Ces programmes donnent aux étudiants des compétences pratiques dans différents secteurs. Les étudiants s'initieront aux aspects théoriques et pratiques d'un métier. L'accent sera mis sur l'acquisition d'une compétence pratique en utilisant des simulations de milieu de travail en atelier, ainsi que des stages de travail. L'enseignement des métiers se fait en conformité avec les pratiques courantes du métier. Ces cours n'offrent pas de crédits pouvant être transférés aux fins d'un certificat de compétence.

EXIGENCES D'ADMISSION

Les programmes sont offerts aux candidats qui :

- sont âgés de 17 ans ou plus
- ont suivi et réussi les cours de 8e année ou les cours en mathématiques et anglais 120 du Collège de l'Arctique du Nunavut; et
- sont en bonne santé et sont conformes aux exigences du Collège en matière médicale.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Pour plus d'information, contacter le bureau du registraire le plus proche.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Kivalliq, Kitikmeot, Nunatta
 Lieu : diverses communautés du Nunavut
 Durée : 20 à 120 jours.
 Horaire : Semestres* et apprentissage modulaire

CERTIFICATION

Attestation de réussite

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Ces programmes offrent aux résidents du Nord une formation qui leur permettra d'occuper des postes comme aides ouvriers ou de suivre nos programmes de pré-apprentissage. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix de carrière.

PROGRAMMES D'INTRODUCTION AUX MÉTIERS

Introduction à la charpenterie
 Introduction à la pose de panneaux et de revêtement
 Introduction à la pose de revêtements de plancher
 Introduction à la réparation des petits moteurs
 Introduction à la finition intérieure et à la charpenterie
 Introduction à la soudure
 Réparation des petits moteurs

Pour plus de précisions sur les cours, veuillez contacter le bureau du registraire le plus proche.

313 RÉPARATION DES PETITS MOTEURS

Ce programme de préapprentissage est offert aux étudiants du Nunavut dans le secteur de la réparation des petits moteurs et se concentre sur les motoneiges, les VTT et les moteurs hors-bord. L'accent est mis sur la formation pratique, la théorie étant présentée à intervalles appropriés dans un cadre d'apprentissage ouvert. Une fois qu'ils auront suivi le cours, il est souhaitable que les étudiants envisagent de suivre un programme de formation d'apprentis dans leurs propres communautés. L'accent sera également mis sur les étudiants qui comprennent que cette formation pourra leur permettre de lancer leur propre entreprise et d'apporter ainsi une contribution à leur communauté.

EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui désirent faire une demande d'admission à ce programme doivent :

- avoir des aptitudes de lecture et d'écriture correspondant à celles de la 8e année.
- être en bonne santé et conformes aux exigences du Collège en matière médicale.

SOURCE DE FINANCEMENT ET ALLOCATIONS POUR ÉTUDIANTS

Le financement de ce programme est offert en vertu de contrats avec divers organismes, uniquement lorsque les fonds sont disponibles. Les étudiants du Nunavut peuvent être admissibles au programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut. Pour plus d'information, contacter le bureau du registraire le plus proche.

DURÉE DU PROGRAMME, LIEU ET HORAIRE

Campus : Nunatta, Kivalliq, Kitikmeot
 Lieu : diverses communautés du Nunavut
 Durée : 70 jours (un semestre complet)

CERTIFICATION

Attestation de réussite

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Ce programme prépare les étudiants à travailler comme aides dans le secteur de la réparation de petits moteurs ou à devenir travailleurs autonomes dans certains cas. Même si le programme ne garantit pas d'emploi, les diplômés ont plus de choix de carrière.

CURRICULUM

313 - 240	Introduction à la réparation de petits moteurs
313 - 200	Introduction aux moteurs à 2 et à 4 temps
313 - 210	Introduction aux motoneiges
313 - 224	Introduction aux moteurs hors-bord
313 - 230	Introduction aux véhicules tout terrain
313 - 229	Communications/gestion de la vie personnelle
001 - 200	Mise à niveau en mathématiques

Annexe

Formation d'apprenti

Charpenterie	25
Entretien des unités d'habitation	34

Programmes de certificat

Conseiller en santé communautaire	26
Travailleur en soutien communautaire	27
Arts culinaires	28
Éducation préscolaire	29
Technologie environnementale	30
Coiffure	32
Services à la personne	41
Études en gestion	41
Administration municipale	45
Langue et culture	39
Spécialiste des langues autochtones du Nunavut ..	48
Administration de bureau	51
Programme en textiles	55

Programmes de diplôme

Coiffeuse/coiffeur styliste	32
Technologies de l'information	36
Technologie environnementale	30
Bijouterie et ferronnerie	38
Études en gestion	41
Langue et culture	39
Formation des enseignants du Nunavut	46
Administration de bureau	51
Conseiller scolaire communautaire	53
Services à la personne	35

Programmes conjoints menant à un grade

Diplôme de formation d'enseignant du Nunavut – B.Ed. McGill	46
Diplôme en sciences infirmières du Nunavut – B.Sc. en sciences infirmières de l'Université Dalhousie	49

Attestation de réussite

Formation de base des adultes	24
Formation des guides	31
Accès aux carrières en santé	33
Entretien des unités d'habitation	34
Préemploi	53
Formation en travail minier	43
Adjoint en exploration minière	44
Attestation de réussite an administration de bureau	51
Métiers de base	56
Apprenti en charpenterie	25
Réparation des petits moteurs	57